

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHEQUE NATIONALE

601/A/359/6 c. 2
REFR

Tome X—No 4

Février 1913
Publié en mai 1913.

La Revue Franco-Américaine

Publication mensuelle illustrée

SOMMAIRE:

	PAGES
FRANÇOIS COPPÉE	—Un baiser au drapeau (poésie) 281
GUSTAVE LANCTOT	—La fin d'une légende 283
A. D. DECELLES	—Notre Avenir 292
LEON KEMNER	—Revue des faits et des œuvres.—Les races au Canada.—Le paquebot Imperator.— Les catholiques aux Etats-Unis 308
PASCAL POIRIER	—Origine des Acadiens (suite) 314
E. AGOSTINI	—Le Canada vu par un Français de France (suite) 326
XXX	—Pour aider à la solution des questions qui s'agitent aux Etats-Unis et aux Canada 341
L'EMPIRE BRITANNIQUE ET SES COLONIES.	—Examen du Docteur Benjamin Franklin de- vant la Chambre des Communes, sur le rappel de l'acte du timbre, en 1766 353
	—Théâtre, Mode 366

PRIX DU NUMÉRO : 20c. (1 franc).

PRIX DE L'ABONNEMENT : \$2.00 PAR ANNÉE (10 frs.)

MONTREAL

SOCIÉTÉ DE LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ

MCMXIII

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHEQUE NATIONALE

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, mensuelle illustrée, est publiée dans la première quinzaine de chaque mois.

L'abonnement est de deux piastres (\$2.00) par année. Toujours faire tomber le renouvellement pour le 1er mai. L'abonnement, invariablement payable d'avance, devra être fait par billet de banque [lettre recommandée], par mandat de poste ou d'express, par chèque payable à l'ordre de la Revue Franco-Américaine et au pair à Montréal ou par bon postal.

Quand on se sert de son chèque personnel, ajouter 15 cents pour l'échange.

Pour changement d'adresse, mentionner l'ancienne, écrire bien lisiblement la nouvelle, et joindre 10 cents en timbres-poste.

Taux d'annonces: 20 cents par ligne agate. Pour contrats d'annonces, s'adresser à: **LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, 2469 case postale, Montréal.**

ENVOI DE NUMEROS ECHANTILLONS

DE LA

Revue Franco-Américaine

Quelques amis nous ont fourni une liste de personnes susceptibles de s'intéresser et de s'abonner à LA REVUE FRANCO-AMERICAINE. C'est ce qui explique l'envoi du présent numéro.

Lisez-le et faites-le lire à vos amis, et ensuite adressez-nous votre bulletin de souscription et le prix d'abonnement.

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE,

Case Postale 2469

MONTREAL.

M. ALBERT FRIBOURG,

Correspondant pour la France de la

Revue Franco-Américaine

**14, rue DANREMONT,
PARIS**

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. X. No 4.

Montréal, 1er FEVRIER 1913



Intérieur de la Cathédrale de Montréal.

Publié par la Revue Franco-Américaine, 1913

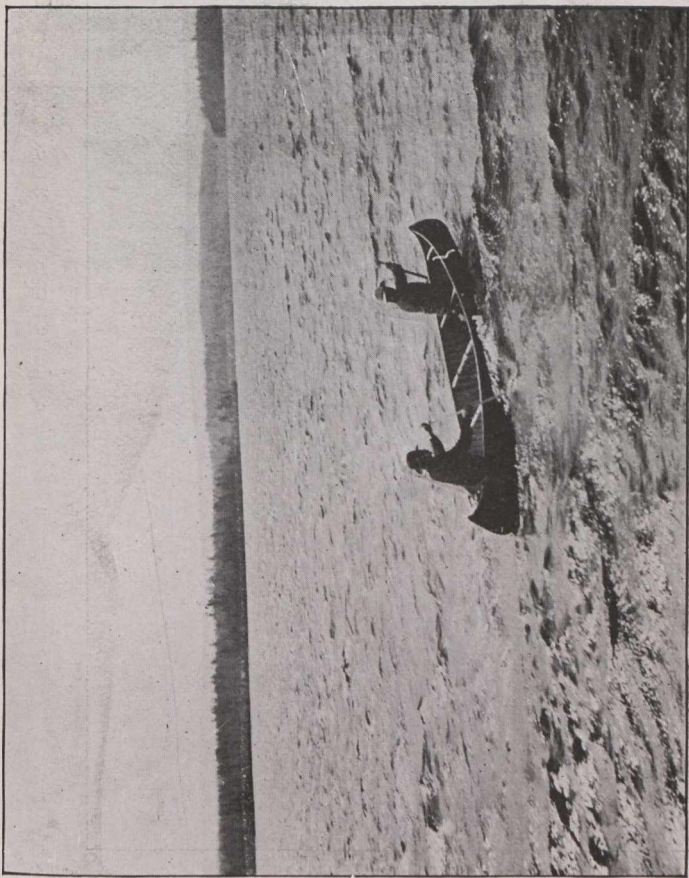


Un sport favori des Canadiens forcément remis aux glaces de l'hiver prochain



L'église Bonsecours, vue du port de Montréal.

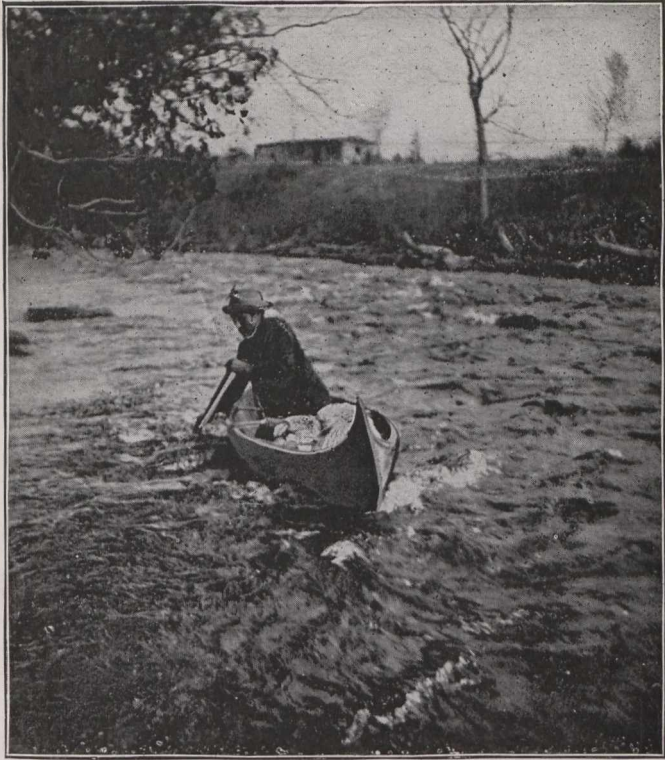
Comment on se sert du canot d'écorce qui nous
vient des industriels sauvages d'Amérique.



Le canot d'écorce est surtout employé par les explorateurs,
les arpenteurs et les ingénieurs



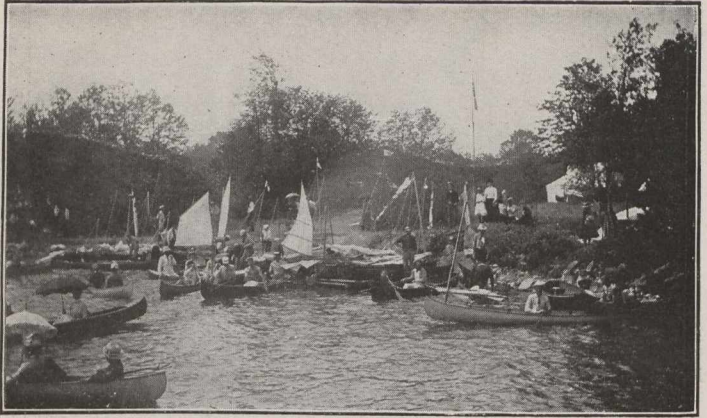
Comment on saute les rapides en canot d'écorce



Le canot d'écorce sert à transporter les provisions dans les bois



Le canot d'écorce est aussi le favori dans les regattes



Un lieu de rendez-vous pour les sportsmen sur le C. P. R.



De retour d'une excursion de chasse



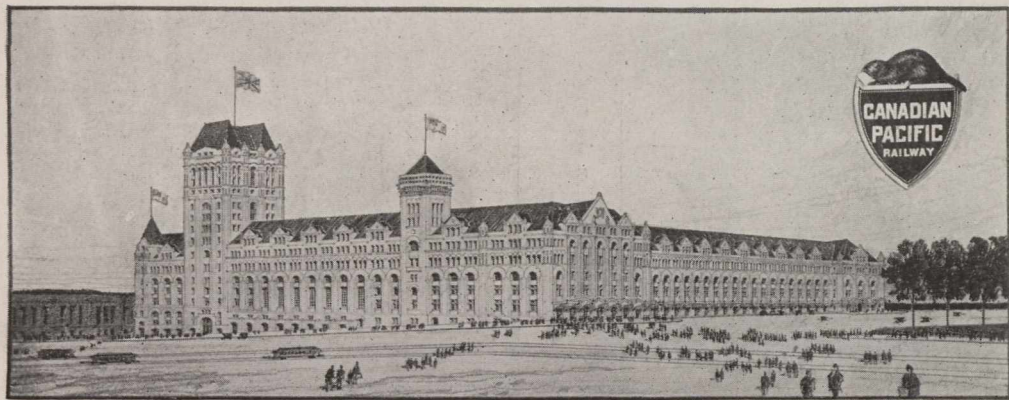
L'inspection du canot d'écorce avant de s'embarquer



Chemin de campagne



Ceux qui fuient les chaleurs des villes pendant l'été



La fameuse gare Windsor, de Montréal, Pacifique Canadien

Un baiser au drapeau

Pour voir défiler les soldats,
A côté de moi, dans la rue,
Avec son enfant dans les bras,
Une femme était accourue,

Une femme au regard plaintif
En deuil, en haillons de misère ;
Et l'enfant était bien chétif
Et bien triste la pauvre mère.

Mais ses yeux flétris par les pleurs
A son petit garçon sourient,
Quand parurent les trois couleurs
Et quand les fronts se découvrirent ;

Et, voyant le drapeau passer,
L'humble, mais bonne patriote,
Pour que l'enfant fit un baiser,
Guida sa petite menotte.

Ce fut instructif, simple et bon.
O mère donnant dès l'enfance,
A ton fils l'amour du drapeau,
Sois bénie au nom de la France !

La Fin d'une Légende

Félix Poutré, le patriote de 1838, fut un espion et un traître. — Voilà ce que révèlent deux documents officiels, publiés pour la première fois.

Détachée d'un livre que prépare M. Gustave Lanctôt, c'est une page d'histoire inédite que " La Revue Franco-Américaine " a le plaisir d'offrir à ses nombreux lecteurs.

Après avoir, pendant plus d'une moitié de siècle, mystifié l'histoire et ses contemporains, Félix Poutré sombre enfin à sa vraie place au rang des espions et des traîtres. Vendant ses frères pour une poignée d'or, après avoir acheté son pardon par la délation, voilà dans quelle posture nous le révèlent deux documents officiels, aujourd'hui publiés pour la première fois.

C'est l'effondrement de la légende. Pour la majorité du public, cette déclaration éclatera comme une surprise. En effet, quoique M. Sulte ait publié il y a huit ou dix ans un article sur ce sujet et que plusieurs au courant des faits les aient communiqués à leurs amis, Félix Poutré continuait aux yeux des masses, d'incarner, dans sa simple ferveur, le patriotisme populaire de 1837-38, avec, en plus, cette finasserie normande, qui lui avait fourni les moyens de berner ses geôliers et ses juges, au grand amusement du peuple que divertirent souvent ses plaisanteries extravagantes de pseudo-dément et ses actes assez drôles de faux épiléptique, simulant la folie et le haut mal pour échapper à la potence, dont les bois sinistres se dressaient dans la cour de la prison, après avoir servi au martyre de Cardinal et de Duquette.

Qui ne connaît cette fameuse histoire, mise en circulation par le héros lui-même, dans ses " Souvenirs d'un prisonnier

d'Etat canadien," qui parurent à Montréal en 1862, soit vingt-quatre années après sa sortie de prison. Je la résume à larges traits.

En 1838, Poutré, jeune homme de vingt-deux ans, joint le mouvement révolutionnaire, prêche la révolte et assermente les recrues. Capitaine d'une compagnie, il assiste à la bataille d'Odelltown. De là, il rentre à Saint-Jean et se cache dans les bois. Deux semaines plus tard, il se livre aux autorités pour épargner la ruine des propriétés paternelles et va augmenter le nombre des patriotes détenus dans la prison de Montréal.

Le lendemain, (22 décembre), de l'exécution de Cardinal et de Duquette, il déclare à Béchard que, pour sauver sa tête, il va simuler la folie. Le jour suivant, commence la série de ses actes de pseudo-dément-épileptique. Il débute par une crise d'épilepsie, se proclame le gouverneur, bouscule les prisonniers, assomme les tourne-clefs. Et puis cela continue tous les jours avec quelques variations au programme. Un jour, il saisit le vieux médecin anglais, dur aux prisonniers, le secoue violemment, l'étouffant à demi, en dépit de ses gémissements. Un autre jour, il pêche avec une canne, ou s'en sert pour tuer des ours ou des éléphants. Parfois il dit la messe, aspergeant les prisonniers avec de l'eau bouillante, prononce des discours décousus ou fait culbuter le poêle, sous prétexte de l'équilibrer. Traduit devant les juges, il leur sert le grand jeu de l'épilepsie, ou leur tient des discours insensés. M. Leclère, surintendant de police et M. Delisle, greffier de la cour, s'interposent alors en sa faveur, le déclarent incurablement fou, et lui obtiennent son pardon. Et Poutré retourne à Saint-Jean, où il se range, "mais sans cesser, dit-il, de suivre la politique." Et pendant ces "quelques mois," où il contrefait la démence et l'épilepsie, personne, pas même Béchard, n'eût le moindre soupçon qu'il jouait un rôle, et chose aussi extraordinaire, jamais, même au milieu des scènes les plus cocasses, il ne se départit du "sérieux le plus imperturbable." Le jeu, à l'en croire, réussit si bien qu'il y gagna sa liberté.

Telle est l'histoire mise en circulation par Poutré, et dont il fit, la voyant non contredite, la matière d'une brochure en

1862, qui fut même traduite en anglais. Le récit devint si populaire que Fréchette en tira un drame en 1871. Les "Souvenirs" de Poutré atteignirent une troisième édition et l'Almanach du Peuple les reproduisit dans un de ses numéros, il y a quelques années.

* * *

Voilà la légende et son histoire, au moment où le public peut prendre connaissance des deux documents annoncés plus haut et dont des raisons d'ordres variés avaient jusqu'ici arrêté la publication.

Le premier est le rapport d'espion, attesté sous serment par Poutré et signé de sa main, en présence du surintendant de police, P. E. Leclère, le 1er février 1840. Il y déclare qu'à la demande de Leclère il se rendit aux États-Unis "et que le but particulier de sa mission était de voir et de fréquenter les Canadiens qui s'y sont réfugiés depuis l'existence des troubles en ce pays, afin de s'assurer de leurs sentiments à l'égard du gouvernement anglais, et s'il existait quelque projet prémédité d'insurrection ou d'invasion du territoire britannique." Il ajoute qu'il rencontra plusieurs chefs canadiens, entre autres Goddue, Hébert et Meretti (probablement Merissi), que les réfugiés sont d'opinion que les Canadiens ont abandonné la cause de la révolte, qu'ils ne croient pas à la possibilité de renverser le gouvernement anglais au Canada, que leur espoir est une guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis et qu'ils sont bien résolus d'inquiéter le gouvernement en répandant de fausses rumeurs d'invasion.

Le cas ne saurait être plus clair, c'est l' "Habemus reum confitentem" de Cicéron. Nous le prenons en flagrant délit de mouchardise. Nous le découvrons, se glissant sous le manteau de l'amitié et du patriotisme, pour trahir l'une et l'autre. Pour trente deniers, il vend ses compatriotes, ses amis, ses frères d'armes.

S'il lui manquait après cela ses lettres de crédit de trahison et d'espionnage, on pourrait les trouver dans la seconde pièce reproduite. C'est une lettre du même jour, 1er février 1840, du chef de police Leclère, à M. Montizambert, assistant secré-

taire du gouverneur, annonçant l'envoi d'un rapport de Félix Poutré, " personne respectable, dit la lettre, attachée au personnel de la police pour fins secrètes."

Aucun doute n'est permis, ni possible : les deux documents prouvent, à l'évidence, le fait de l'espionnage. Ce sont des pièces officielles, dûment authentiques, et les originaux existent aux archives d'Ottawa, cette mine inépuisable de documents historiques, qu'enrichit chaque jour l'archiviste fédéral, M. Doughty. C'est à son obligeance bien connue de tous ceux qui étudient notre histoire, que je dois de les présenter aujourd'hui au grand public.

*
* *

Maintenant, tout naturellement, se pose la question : Qu'y a-t-il de vrai dans la légende ? Les documents produits exposent la trahison de Poutré en 1840, mais il a pu être un patriote sincère en 1838. A quel moment a-t-il enlevé son capot d'étoffe du pays pour revêtir la livrée d'espion ? Puisqu'il a passé par la prison, comment en est-il sorti ? Faut-il accepter la version qu'il en donne dans ses "Souvenirs" ? Poutré fut-il, oui ou non, grâce à son truc, un échappé de la potence ?

Autant de questions que l'analyse de ses mémoires, à la lumière des faits et des dates, va résoudre les unes après les autres, indépendamment des révélations des deux derniers documents. Ouvrons donc les "Souvenirs d'un prisonnier d'État canadien."

Examinons d'abord sa conduite avant de devenir le No 300 à la prison de Montréal, Poutré nous conte qu'il prit part, le 7 novembre, à la bataille d'Odelltown, qu'il fait durer deux jours. Après la défaite, on l'envoie à Lacolle chercher des armes que l'on sait ne pas y être. Alors accusant ses chefs Nelson et Côté de trahison, il rentre à Saint-Jean, chez son père, le 9 novembre, et se cache dans les bois. Il y passe deux semaines. Il en sort le 25 novembre pour se livrer aux autorités, afin de sauver de la ruine son père dont on a menacé d'incendier les propriétés, à moins qu'il ne révèle la retraite de son fils. Poutré, dans un grand geste, se constitue prisonnier

et va rejoindre ses frères d'armes dans la nouvelle prison de Montréal, le 26 novembre 1838.

Or, ce récit, du premier au dernier mot, est un tissu de faussetés. D'abord le combat d'Odelltown que Poutré mêle avec celui de Lacolle (7 novembre), eut lieu le 10 novembre et non pas le 7, comme il l'affirme. Il commença le matin et se termina dans l'après-midi. Les troupes du gouvernement entrèrent le lendemain, 11 novembre, dans Napierville, et le 13 novembre, Félix Poutré était arrêté, comme le démontrent les registres de la prison, alors que, selon lui, il était encore caché dans les bois de Saint-Jean ; ainsi donc l'histoire de la bataille de deux jours, le voyage inutile pour quérir des armes à Lacolle, la trahison des chefs, sont des mensonges. Mensonge aussi que sa fuite dans les bois, et mensonge encore que son grand geste, quand il se constitue prisonnier pour sauver son père de la ruine et de l'incendie.

Reste à étudier sa conduite en prison. D'après lui, c'est le 22 décembre, lendemain de l'exécution de Cardinal et de Duquette qu'il déclare son plan de jouer la folie, et le 23 décembre qu'il en commence l'exécution par une fausse attaque de fausse épilepsie. Selon lui, il contrefit le fou pendant "quelques mois." Or, l'expression "quelques mois" ne peut comprendre moins de deux mois, et comme il commença son rôle d'épileptique le 23 décembre, il a dû se prolonger durant janvier et février, et ne sortir au plus tôt qu'en mars 1839.

Or tout ce récit de folie simulée, d'attaques épileptiques, se prolongeant durant des mois, s'écroule d'un seul coup devant la date historique de sa sortie de prison que le livre d'écrou signale le 26 novembre 1838. Le registre porte en effet l'entrée suivante : Félix Poutré, arrêté le 13 novembre 1838, libéré le 26 novembre 1838. S'il était libre le 26 novembre comment a-t-il pu commencer à simuler la folie le 23 décembre et continuer le jeu pendant des mois.

Cette simple entrée sur un registre suffit à elle seule à réduire à néant tout ce tissu de mensonges, ourdi par le faux patriote de Saint-Jean.

Ainsi s'évanouit la légende, mais il y a plus : il existe une correspondance entre Poutré et Arnoldi, le médecin de la prison. Nous n'avons pu la retracer, mais M. Benjamin Sulte, l'historien si connu, qui l'a parcourue, il y a quelques années, a bien voulu nous en communiquer la substance. De ces lettres, il ressortirait que Poutré est entré en prison pour y servir d'espion, mais les patriotes, surtout Prieur, Bouchette et Girouard, des hommes remarquablement instruits, eurent tôt fait de découvrir l'âne sous la peau du lion, en ce Poutré, simple garçon de ferme, essayant de faire causer des gens trop intelligents pour se prendre à ses pièges rustres. Ce que voyant, il demanda, puisque son plan était inutile, à sortir de prison. Et c'est alors que Arnoldi, pour lui fournir, aux yeux du public, une justification de sa libération, lui aurait conseillé de jouer la folie. Ce truc même fut sans résultat, ne lui attirant que les moqueries des patriotes, et trois ou quatre jours plus tard, Poutré s'empressait de vider les lieux pour aller continuer ailleurs son rôle de sycophante.

*
* * *

Il resterait des choses multiples à signaler au sujet de ce triste sire, sur son caractère, sur sa conduite publique et privée, sur ses mémoires, —sont-ils les siens?—sur les accusations qu'il lance, etc. Nous renvoyons les lecteurs à la brochure que nous publierons prochainement sur ce sujet et sur d'autres. Mais avant de clore cet article, quelques considérations s'imposent.

En premier lieu, il serait ridicule de nous exagérer l'importance de Poutré. Ce garçon de ferme n'a joué de grand rôle que sur la scène de son imagination. Il ne paraît même pas à titre de simple figurant dans aucune correspondance, ni aucun livre de cette époque, du moins à notre connaissance. Seulement le côté humoristique de ses prétendues aventures lui avait assuré un certain renom populaire, qui, s'effaçant aujourd'hui, le laisse retomber dans son insignifiance première.

La découverte de sa trahison, ou plutôt sa publication n'est, hors le fait de sa propre déchéance, d'aucune importance quelconque. Le public y perd seulement quelques occasions de

rire. Nous avons ri trop tôt des gouvernants du temps. Ce sont eux qui ont dû le plus rire... dans leur barbe.

*
* *

Si nous nous sommes donné la peine de nous occuper de Poutré, ce n'est pas tant parce qu'il a déserté son drapeau, ni qu'il a vendu les siens. Il n'est pas le seul à l'avoir fait. Il était d'ailleurs fort jeune à cette époque, 22 ans, et à cet âge, l'échafaud épouvante, quoique Duquette y soit monté à 21 ans, et que Hamelin y ait porté sa tête à 18 ans, un enfant que seul un Colborne pouvait envoyer à une telle mort. La jeunesse de Poutré, avec son sursaut de terreur devant la potence, sans toutefois l'excuser, expliquerait du moins son crime. A cause de cela, nous l'aurions, comme plusieurs de ses confrères en mouchardise, laissé croupir dans son obscurité et son infamie, sans le désigner autrement au mépris des peuples.

Mais Poutré ne s'est pas arrêté là. Après avoir trahi par peur de la mort, ce qui se comprend, il a trahi ensuite de sang-froid, pour le gain, sans avoir jamais le remords de son métier.

Allant encore plus loin, il exploita le succès que rencontrait l'histoire qu'il avait inventée pour expliquer sa libération. Il publia sa brochure, où il commet l'impudence de se proclamer grand patriote, et de lancer des accusations gratuites à quelques-uns des grands noms de l'époque. Il s'est mis sur le visage le masque du patriote, battant monnaie sur cette réputation volée. Il frappait à grands coups, sur la grosse caisse du patriotisme, et passait ensuite le chapeau où pleuvaient les gros sous, car il vivait surtout de la vente de ses livres, quand il mourut, à l'âge de 69 ans, à Montréal, en 1885.

Poutrés'est trop longtemps moqué du peuple, il a trop longtemps fait s'égarer sur lui une certaine sympathie, il a trop triomphé dans la trahison et le mensonge ; il était nécessaire qu'enfin la vérité fut connue pour l'honneur de l'histoire et de la justice.

Surtout, car Fréchette, mis au courant des faits, en défendit la représentation, c'est la reprise récente, en certains endroits,

du drame "Félix Poutré," qui nous a poussé à publier cet article, afin que cesse ce scandale de voir les applaudissements du peuple qu'il a trahi, sous le masque du patriotisme, s'égarer sur la tête de l'espion de Saint-Jean.

Comme la maison Beauchemin, renseignée sur le rôle historique de Poutré, vient de déclarer patriotiquement qu'elle a brisé les clichés des deux livres se rattachant au pseudo-patriote, nous espérons qu'avec la publication de ces lignes, disparaîtront de la circulation le nom et les prétendus exploits du prisonnier No 300.

Gustave Lanctot.

PIECES JUSTIFICATIVES

TRADUCTION

No 1

Province du Bas-Canada, }
 District de Montréal. }

Par devant moi, Pierre-Edouard Leclère, un des juges de paix de Sa Majesté pour le dit district, est venu et a comparu en personne Félix Poutré, de la paroisse de Saint-Jean dans le dit district, propriétaire-fermier, qui, ayant dûment prêté serment, dépose et dit qu'à la demande du dit P. E. Leclère, le déposant se rendit à Champlain, Plattsburg et Swanton, dans les Etats-Unis, où il arriva vendredi dernier, le 28e jour du même mois;

Que le but particulier de sa mission était de voir et de fréquenter les Canadiens qui s'y sont réfugiés depuis l'existence des troubles politiques en ce pays, afin de s'assurer de leurs sentiments à l'égard du gouvernement anglais, et s'il existait quelque projet prémédité d'insurrection ou d'invasion du territoire britannique;

Que le déposant eut des entretiens avec plusieurs des chefs canadiens de la rebellion en ce pays, et en particulier avec Toussaint Godhue (exilé par lord Durham), Médard Hébert,

notaire public, de Laprairie, et un certain Meretti, de Napierville ;

Que d'après le cours général de leur conversation, le déposant fut en état de juger [que c'est leur impression là que la grande majorité des Canadiens ici ont abandonné la cause des rebelles et sont maintenant entièrement dévoués au gouvernement anglais ;

Que les dits Godhue et Hébert, quoique conservant encore apparemment des sentiments d'aversion à l'égard du gouvernement anglais, exprimèrent leurs regrets de la part qu'ils ont prise dans la rébellion, qui a tourné contre la cause qu'ils prêchaient ;

Qu'ils exprimèrent aussi au déposant leur opinion de l'impossibilité de renverser le gouvernement anglais par une nouvelle tentative quelconque de révolte, et que le seul espoir qu'ils paraissent entretenir est qu'une guerre générale se produise entre le gouvernement britannique et celui des États-Unis. Sur un point cependant ils sont bien déterminés : c'est de tenir en alerte le gouvernement anglais en répandant de fausses rumeurs d'attaques préméditées, et par autres moyens de même nature.

Attesté sous serment devant moi }
à Montréal le 1er février 1840. }
P. E. LECLÈRE, J.P. }

FÉLIX POUTRÉ.

—
No 2

Bureau du Surintendant de Police,
Montréal, 1er février 1840.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport pour en informer Son Excellence l'administrateur du gouvernement que, sur renseignements pris depuis mon dernier rapport, je suis heureux de déclarer que le district paraît être dans un parfait état de tranquillité.

Je demande la permission d'inclure l'affidavit de Félix Poutré, personne respectable, attachée au personnel de la po-

lice pour fins secrètes, que j'envoyai en territoire américain pour s'assurer de la situation et des sentiments des réfugiés politiques. D'après ce document, il semblerait qu'il n'y a rien de sérieux à redouter de ce côté.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

P. E. LECLÈRE,

Surintendant de la Police.

C. N. MONTIZAMBERT,

Assistant Secrétaire,

Montréal.

(G. L.)

Notre Avenir ⁽¹⁾

CONSIDERATION SUR L'ANNEXION

I

Il est dans la destinée de certains peuples de se trouver, pendant des siècles, sous le coup de mêmes dangers, se présentant tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, mais toujours avec le même caractère inéluctable. Depuis combien d'années l'Europe ne se débat-elle point sous ce cauchemar de la question d'Orient ? Depuis combien de temps la Belgique et la Suisse se demandent-elles si elles ne s'éveilleront pas, un jour, ou allemandes ou françaises ? L'Italie a passé une partie du moyen-âge et une partie de l'ère moderne à changer de maîtres, rêvant une unité qui ne lui a pas valu tout le bonheur qu'elle en attendait, lorsqu'elle l'a enfin trouvée. Nous avons eu, nous aussi, Canadiens-Français, depuis les premières années de notre existence comme colonie française, une redoutable alternative suspendue au-dessus de nos têtes, et ce n'est pas d'hier que les esprits sérieux de notre pays interrogent avec anxiété l'horizon pour y découvrir le secret de notre avenir politique.

En 1711, Howenden Walker, commandant une flotte de 84 voiles, portant 9,200 hommes, cinglait vers Québec où il avait donné rendez-vous à l'armée de Nicholson. Inutile de rappeler le sort de l'expédition de Walker, qui vit ses ambitieux projets sombrer avec ses navires sur les écueils

(1) Le Canada-Français, vol. I, Québec 1888.

Cet article de M. Decelles est d'un intérêt tout particulier, surtout au moment où, à la Chambre des Communes le débat sur la contribution du Canada à la défense a provoqué chez certains députés les plus extraordinaires déclarations. C'est même dans ce débat que M. Emmerson, un ancien ministre des chemins de fer, a cité un des passages importants de la Déclaration de l'Indépendance Américaine.

de l'Isle-aux-Œufs. Québec et le Canada... échappaient à la première tentative d'annexion projetée et exécutée, dans une large mesure, par les colons américains. De ce moment, la question de l'annexion du Canada aux Etats-Unis a surgi, et nous savons avec quelle tenacité elle s'est imposée depuis aux préoccupations de nos hommes d'Etat. On pourrait peut-être la faire remonter au jour où le comte de Frontenac, sommé de capituler, faisait fièrement savoir à Phipps que les canons du fort de Québec lui porteraient sa réponse. L'expédition de Phipps rentre plus dans le cadre des entreprises de guerre ordinaire, contre-coup des hostilités régnantes en Europe entre l'Angleterre et la France. Mais, en 1711, c'étaient les convoitises américaines qui se dessinaient en même temps que leurs craintes. "Jamais nous ne dormirons tranquilles tant que pourront s'élançer des bords du Saint-Laurent, de ces guerriers hardis capables de franchir quatre cents milles, la raquette aux pieds, pour tomber soudain, comme la foudre, sur un de nos jeunes établissements. Puis, ce serait si beau de posséder ce territoire immense, soumis à l'autorité de l'ennemi, sans compter que ces Français gênent notre essor vers le Sud et l'Ouest." Ce raisonnement des colons anglais ne sonnait point faux à Londres, où l'on trouvait que l'enfant transporté sous un autre ciel que celui de l'Angleterre, n'avait perdu ni l'esprit ni les instincts de sa mère.

Il y a quelques jours, un homme d'Etat américain prêchant la réunion du Canada aux Etats-Unis, pour éviter des ennuis dans l'avenir, disait : "Ils ne sont pas encore dangereux, nos voisins ; mais lorsqu'ils compteront 20 millions il faudra compter avec eux. Etouffons-les avant qu'ils ne grandissent : ce sera un grand embarras évité à nos enfants, et, outre cela, une excellente affaire au point de vue commercial." Ne reconnaissez-vous pas, dans le langage de ce fils de Puritain de 1888, l'argumentation du Bostonnais de 1711 ? Est-il donc si vrai qu'il n'y ait rien de nouveau sous le soleil ? Il n'entre pas dans notre plan de décrire dans toutes leurs péripéties émouvantes, les luttes de la Nouvelle-France contre la Nouvelle-Angleterre ; c'est

l'époque héroïque de notre histoire, vivante dans la mémoire de tous les Canadiens; nous ne voulons parler que du fait politique qui fut la conséquence de cette lutte désespérée: la première annexion du Canada aux Etats Anglais de l'Amérique.

II

Cette manière de désigner la cession du Canada à l'Angleterre pourra paraître quelque peu risquée, mais c'était bien ainsi que nos voisins l'entendaient; ils avaient été à la peine, et ils n'étaient pas hommes à se désintéresser au partage. Jonathan, tel que nous le connaissons, perceait déjà depuis longtemps. Dès les premiers temps du régime nouveau le Canada français entre dans ses préoccupations. L'Acte de Québec de 1774, qui modifie notre état social, l'irrite au plus haut degré. Le Congrès des Etats, réuni à Philadelphie, proteste contre la liberté des cultes que l'Acte de Québec nous accorde; il déplore la position faite aux protestants de la Province de Québec, et s'insurge contre l'idée de séparer le Canada des Etats Anglais. Ce qui le chagrine le plus, mais ce dont il parle le moins, c'était l'extension donnée aux limites du Canada, vers le Sud, jusqu'à l'Ohio "in defiance of the territorial claim of Massachusetts, Connecticut, New York and Virginia", dit un récit écrivain américain. (1).

Nous touchons à une nouvelle phase. Les Américains ont rompu en visière avec la mère-patrie. Ils avaient longtemps balancé avant de voler aux armes; mais l'entêtement des ministres anglais, les machinations de Madison et de Franklin, qui publiquement faisaient mine de vouloir la paix et en-dessous poussaient à l'insurrection, mirent fin à toute hésitation. C'est alors que les Américains changèrent soudain d'attitude à notre égard; et l'on vit le Congrès écrire, de la même plume qui avait demandé notre asservissement et la persécution religieuse, un chaleureux appel à nos sentiments, un magnifique éloge de la liberté,

[1] John Fiske, First crisis of the American Revolution.

doublé d'une peinture terrifiante du despotisme. C'était très éloquent, seulement pas assez pour faire oublier que, quelques mois auparavant, les mêmes hommes reprochaient aux ministres de Georges III de ne pas faire du Canada une autre Irlande.

L'appel du Congrès resta à peu près sans résultat, et les Canadiens, guidés par le Clergé, qui, depuis la cession du pays, dirigeait le peuple, n'eurent pas de peine à comprendre de quel côté se trouvaient les plus grandes chances de paix et de tranquillité. Très peu de Canadiens voulurent mêler leur sort à celui des Américains, et nos ancêtres, nés malins, s'amuserent aux dépens des "congréganistes," surnom infligé aux annexionnistes de l'époque.

La guerre de 1812 et 1813 offrit aux Canadiens une nouvelle occasion de se prononcer; mais, encore une fois, ils ne trouvèrent aucune raison de rompre leur allégeance, et leur haine pour l'ennemi traditionnel ne fit que s'aviver. Disons—quoique cela ait été dit bien des fois—mais disons-le tout de même, car il y a des gens si oublieux parmi nos contemporains des provinces voisines,—que l'attitude correcte des Canadiens conserva à la Grande-Bretagne l'immense territoire du Canada. C'est un officier canadien, M. de Lanaudière, qui empêcha, en 1775, le général Carleton, après sa retraite précipitée de Montréal, de tomber entre les mains des Américains. Or, que serait devenu Québec sans Carleton, avec les Anglais indécis et découragés?... Que serait-il arrivé, en 1812, si les Canadiens ne s'étaient pas rangés autour de Sir Georges Prévost, alors que les Américains remportaient tant de succès dans le Haut-Canada?... Il n'est pas difficile de le dire; seulement il est fâcheux que tant d'individus qui font sonner bien haut leur titre de citoyen anglais, ne se souviennent pas assez qu'ils doivent aux Canadiens-Français l'honneur de le porter (1).

[1] Le procureur-général Cladwell disait, en 1776, au Conseil du Gouvernement Exécutif qu'il fallait traiter les Canadiens avec justice et que, sans leur affection, le Canada n'était pas en sûreté. Procès-verbal du Conseil de Hugh Finlay. (Ce document se trouve entre les mains de l'Hon. L. R. Masson.)

Les temps sont aujourd'hui bien changés. L'annexion ne se présente aux yeux d'un grand nombre que comme une éventualité de l'avenir, et il n'est pas rare de rencontrer, soit dans un parti, soit dans l'autre, des hommes qui avouent qu'après tout, il pourrait résulter de grands avantages de notre union politique avec les Américains. Cette modification des idées a-t-elle lieu de nous étonner ?

N'est-elle pas la conséquence forcée des rapports multiples qui se sont établis entre les deux pays?... Il y a, éparpillés aux quatre coins de la République voisine, mais surtout dans le Nord et l'Ouest, au moins un demi-million de Canadiens, les uns fixés en permanence et les autres de passage chez les Américains. Il s'est établi entre les petites colonies françaises d'au-delà de la ligne 45^{ème} et les paroisses canadiennes de notre Province, un va-et-vient continu, un échange de visites entre les parents d'ici et leurs frères émigrés de là-bas qui ont contribué à faire disparaître soit des préventions, soit des préjugés.

Comme notre union avec les Anglais n'a guère été un mariage d'amour, l'on s'est un peu habitué à regarder Jonathan comme un successeur possible de John Bull, s'il survenait un divorce avec celui-ci. Tel est l'état des esprits à l'heure actuelle, et c'est ce qui fait que l'annexion se présente à nous d'une façon bien plus redoutable que lorsqu'elle paraissait à la frontière sous le grondement du canon.

Pour la foule, chez nous, les Américains sont un grand peuple. Jean-Baptiste professe pour le Yankee, un respect, une estime que celui-ci ne lui rend point. Le Canadien admire l'Américain et celui-ci se sert du Canadien qui peut lui aider à empiler des *dollars*. Du reste, Jonathan ne se targue guère de sentiments de fraternité pour les autres peuples. L'Anglais se croit supérieur à tous ses voisins, et l'Américain est resté très Anglais sous ce rapport : il a même renchéri sur la détestable manie de ce dernier, en ce qu'il se croit obligé, dans ses relations internationales, d'être très désagréable pour ses voisins, de les accabler de

petitesses et de tracasseries, de jouer sans cesse au plus fin et, souvent dans les choses les plus insignifiantes.

On n'a pas oublié qu'en vertu d'un des articles du traité de Washington, les Canadiens pouvaient faire entrer en franchise le poisson en conserve. Lorsque du traité on passa à son application, les douaniers américains reçurent instruction de laisser entrer le poisson en franchise mais de faire payer l'impôt à la boîte qui le contenait. C'était un *yankee trick*, c'était fin peut-être, mais ce n'était pas digne d'une puissante nation. Toute la diplomatie américaine est cousue de ces finesses terre-à-terre. Napoléon traitait les Anglais de marchands; qu'aurait-t-il dit s'il eût mieux connu "les boutiquiers" des Etats-Unis? Comment le Canadien, généreux, se laissant aller à l'impulsion de sa générosité jusqu'à l'excès quand il ne va pas jusqu'au donquichottisme, peut-il s'accommoder de l'Américain, froid, méthodique, calculateur, ne laissant aucune prise à l'émotion?... C'est un problème d'ethnographie morale difficile à résoudre, à moins qu'on ne l'explique par la loi des contrastes.

L'annexion n'est pas aujourd'hui une question à l'ordre du jour: elle ne figure pas sur le programme d'aucun parti politique, c'est ce qui nous permet, à nous, fonctionnaire public, de l'étudier. Nous connaissons des conservateurs qui ne la regardent pas d'un mauvais œil, et des libéraux qui la redoutent; mais, avec le jeu si plein de surprises des événements, avec l'imprévu qui entre si largement dans les affaires humaines, c'est une question qui peut s'imposer à notre attention d'un jour à l'autre. Depuis que ce n'est plus une affaire de discussion entre les partis, il se fait, au sein de notre population, un travail latent, inconscient, qui laisse les esprits indécis sur les conséquences probables, possibles, de notre union avec les Etats-Unis. Il est cependant important de ne pas laisser l'opinion s'égarer sur un sujet d'une telle gravité: tel qu'on fait son lit on se couche, est une vérité d'expérience un peu vulgaire, mais qui peut s'appliquer aux peuples comme aux individus.

III

Dès 1849, les sentiments des Canadiens à l'égard des Etats-Unis s'étaient déjà assez modifiés pour encourager des citoyens très influents de Montréal à lancer un manifeste annexionniste. Cet appel ne trouva guère d'écho dans le pays. On demandait alors l'annexion pour améliorer notre condition matérielle que les dissensions politiques du temps avaient rendue très précaire. Si nous étions américains, disait le manifeste, nous aurions des chemins de fer ; les produits de l'agriculture se vendraient mieux, et nous verrions surgir des manufactures sur tous les points du pays."

Il est bon de remarquer que, chaque fois que nous traversons une crise commerciale, il se trouve des hommes prêts à prêcher l'annexion comme remède au mal. Nous pourrions même aller plus loin dans cet ordre d'idées et ajouter que, sitôt qu'une des provinces anglaises du Canada croit avoir des griefs contre le gouvernement central, elle menace, si ces griefs ne sont pas promptement redressés, de passer aux Etats-Unis. C'est une singulière façon d'entendre la loyauté envers la Couronne, à moins que ce la soit une marchandise soumise aux fluctuations de la hausse et de la baisse, selon le plus ou moins d'argent à gagner d'un côté ou de l'autre de la frontière du Canada. Cette question des intérêts matériels est la seule que l'on fasse valoir, aujourd'hui comme en 1849, pour justifier ce changement d'allégeance de nature pourtant à affecter tant d'autres intérêts au moins aussi importants que les premiers. Cette question de savoir si les affaires iraient mieux, si nous étions unis aux Américains, est du ressort des discussions politique actuelles ; les opinions sont très partagées, irréconciliables, et, disons le mot, exagérées de part et d'autre.

Il est bien permis de se demander ce qui résulterait du contact de deux civilisations essentiellement distinctes, dominées par des idées souvent contradictoires. Tout est différent d'un côté de la frontière à l'autre. Ici, dans notre

province, Anglais, Irlandais, Français, vivent côte à côte dans les relations d'affaires ; mais socialement ils vont leur chemin sans se confondre. Aux Etats-Unis, on voit les nouveaux arrivés se réclamer pendant quelque temps de leurs pays d'origine ; mais ils sont bientôt heureux de se proclamer citoyens de la grande république. Les Etats-Unis ressemblent à un vaste creuset où sont broyés, mêlés, des éléments hétérogènes, qui, sortant de là, concourent à former l'Américain. Au Canada, c'est une loi différente qui prévaut : les peuples y suivent une marche parallèle comme les eaux de l'Ottawa et du Saint-Laurent, qui fuient longtemps vers l'Océan sans confondre leurs ondes. Aux Etats, la fusion des races est à l'ordre du jour ; ici, chacun vit sous un drapeau différent. Avec l'annexion, notre esprit changerait, nous subirions, bon gré, mal gré, la loi générale, pour nous confondre dans ce milieu absorbant, si fatal aux groupes isolés. Voilà autant de questions qu'il serait téméraire de résoudre à la légère et que l'étude des faits journaliers nous présente sous des aspects redoutables.

Mais il y a des points plus tangibles et sur lesquels il ne saurait y avoir de doute. N'est-il pas certain que nous retrouverions là-bas, avec des circonstances aggravantes, des dangers qui nous menacent dans notre état présent ? N'appréhendons-nous point, à l'heure qu'il est, la concentration, au préjudice de l'autonomie provinciale, de trop grands pouvoirs entre les mains de l'autorité fédérale ? L'antagonisme entre le pouvoir central et les gouvernements subalternes est au fond de l'histoire de toutes les fédérations. Aux Etats-Unis, il s'est manifesté dès les premiers jours du Congrès de Philadelphie. La déclaration de 1774 impliquait l'indépendance individuelle de chaque Etat, et ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que l'on réussit à constituer la confédération ; et pendant longtemps la doctrine eût cours, dans l'esprit d'un grand nombre de parties contractantes aux pactes de 1775 et de 1789, que chacune pouvait reprendre son indépendance. C'est le grand principe qui était en jeu pendant la guerre de

sécession où il a péri avec ce que l'on appelait les droits des Etats ; ce n'est qu'au lendemain des hostilités que la suprématie du gouvernement central fut définitivement édifiée. Ce conflit de pouvoirs, qui nous cause aujourd'hui tant d'anxiété, et qui est l'objet de tant de récriminations, ne le verrions-nous pas sous le régime américain ? car, s'il nous est permis ici de combattre les empiètements du pouvoir central, il nous faudrait de toute nécessité, devenue partie intégrante de l'Union, nous incliner devant la suprématie de Washington. De plus, si les tentatives de centralisation s'accroissent aujourd'hui d'une façon vraiment alarmante, les provinces du Canada qui ont toutes la même façon de comprendre leur autonomie et en sont jalouses, y auraient bientôt mis bon ordre, en confiant le pouvoir à des mandataires mieux disposés à respecter la constitution. Non, le péril est moins, pour nous, dans les empiètements du pouvoir central que dans les dépenses trop fortes des gouvernements des provinces. Il est à craindre que le peuple, effrayé par l'accroissement des budgets provinciaux, ne cherche à simplifier notre système de gouvernement et croie trouver cette simplification dans l'union législative. Cette réflexion nous amène, par une pente naturelle, à comparer les ressources actuelles de nos autonomies locales avec celles qui seraient à leur portée sous l'annexion. C'est une étude qui a été, croyons-nous, négligée jusqu'à ce jour.

IV

Les gouvernements d'Etat sont loin d'avoir, aux Etats-Unis, le prestige et l'importance dont jouissent, chez nous, nos institutions provinciales. Celles-ci sont des autonomies qui, pour les fins de gouvernement, possèdent une souveraineté étendue : le contrôle des droits civils, de l'éducation, des municipalités, le droit de prélever des revenus au moyen de contributions directes. L'organisation des différents Etats de l'Union a des dehors et des pouvoirs moins imposants, et ce qui n'est pas un médiocre avantage en sa

faveur, elle fonctionna à meilleur marché: le gouverneur, les ministres, à de rares exceptions près, sont moins rémunérés qu'à Québec; les législatures, qui se réunissent à époques fixes, coûtent aussi moins cher et, en général, leurs travaux n'ont pas l'importance des nôtres. Il leur manque deux sources importantes de revenus: la vente des terres publiques laissée à notre disposition, et le subside du gouvernement fédéral. Force leur est donc, pour subvenir aux dépenses du gouvernement, de frapper la propriété de taxes qui varient entre 80 et 90 cents au maximum et 12 et 15 cents au minimum par \$100 de sa valeur imposable. Les banques, les chemins de fer paient aussi un fort contingent. Presque tous les Etats ont, en outre, un "Poll tax" de une piastre à une piastre et demie pour chaque votant.

Si nous devenions partie intégrante de l'Union américaine, et si nous voulions nous procurer nos revenus actuels—qui du reste nous sont tous indispensables—nous trouverions dans un embarras assez sérieux. Il faut, à l'heure qu'il est, environ trois millions pour faire face à nos obligations. Or, de ces trois millions, \$1,250,000 en chiffres ronds nous viennent du gouvernement fédéral, et nous manqueraient sous le régime nouveau. Il serait indispensable de demander soit à la propriété foncière, soit aux banques et autres institutions commerciales, ce million et quart supprimé de notre revenu actuel, car il n'est guère probable que le Gouvernement de Washington consentirait à nous donner un subside qu'il refuse aux Etats aujourd'hui placés sous son contrôle.

Afin de mieux faire saisir la différence entre notre budget provincial et ceux des Etats-Unis, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs, le montant des recettes de trente-huit Etats, les taxes imposées sur la propriété, et la population de chaque section :

ÉTAT	Dette de chaque État	Revenu provenant des taxes	Percentage par \$100 sur la propriété	POPULATION
Alabama	\$9,193,900	\$1,063,327	.55	1,262,505
Arkansas	5,108,043	966,000	.40	802,525
Californie	2,698,000	4,455,383	.56	864,694
Colorado	aucune	534,258	.40	194,327
Connecticut	4,270,000	1,463,328	.12	622,700
Delaware	465,000	117,458	146,608
Floride	430,700	367,197	.40	269,493
Georgie	8,733,500	1,351,110	.35	1,542,180
Illinois	aucune	3,000,000	.53	3,077,871
Indiana	6,006,608	1,421,350	.12	1,978,301
Iowa	245,435	2,593,095	.25	1,624,615
Kansas	815,000	1,136,164	.41	996,096
Kentucky	680,394	2,851,125	.47½	1,648,690
Louisiane	11,982,621	1,565,120	.60	939,946
Maine	5,157,000	1,208,530	.37½	648,936
Maryland	10,960,535	970,870	.18¾	934,943
Massachusetts	31,429,681	1,500,000	.08 53-100	1,783,085
Michigan	241,993	1,202,161	.12 7-10	1,636,937
Minnesota	3,965,000	642,883	.13	780,733
Mississippi	3,178,694	605,641	.25	1,131,597
Missouri	10,537,000	2,839,523	.40	2,168,380
Nebraska	449,267	1,305,660	.81¼	452,402
Nevada	484,484	537,499	.90	62,266
New Hampshire	2,912,600	400,000	.19	346,991
New Jersey	1,496,300	926,705	.25 9-10	1,131,116
New York	7,444,310	9,075,046	.27 6-20	5,082,871
Caroline du Nord	13,179,045	487,000	.25	1,399,750
Ohio	3,845,229	4,840,728	.29	3,198,062
Oregon	110,000	239,280	.31	174,768
Pensylvanie	15,747,713	6,495,704	.40	4,282,891
Rode Island	1,341,000	394,237	.12	276,531
Caroline du Sud	6,399,742	766,878	.52½	995,577
Tennessee	12,500,000	954,903	.40	1,542,359
Texas	4,237,730	2,027,518	.25	1,591,749
Vermont	pas de dette	371,697	.10	332,286
Virginie	29,095,967	2,701,165	.40	1,512,565
Virginie Ouest	dette prohibée	766,205	.35	618,457
Wisconsin	2,252,000	783,159	15¾	1,315,497

Le revenu de la Province de Québec est d'environ trois millions et le chiffre approximatif de notre population peut être

fixé à un million et demi. Le tableau ci-dessus permet de constater qu'aucun des États voisins dont la population est à peu près égale à la nôtre, n'a des revenus aussi élevés que ceux de la Province de Québec. Il fait voir aussi dans quelle proportion la taxe d'état pèse sur la propriété. La valeur imposable de celle-ci dans la Province de Québec est estimée à 197 millions de piastres ; c'est donc 35 cents par \$100 qu'il faudrait lui demander pour nous donner le million et quart provenant du subside fédéral, qui nous manquerait sous l'annexion. Cela ne serait guère du goût des contribuables canadiens, que rien n'effraie tant en matière d'impôt que la taxe directe. Quelle serait l'organisation politique assez forte pour demander ce million à la propriété ? S'il nous manquait, quelle perturbation dans la province, qui verrait s'arrêter la plupart de ses travaux publics ! Il faut prendre notre population telle que l'ont façonnée les mœurs et les usages de notre ancienne mère-patrie. Les Français comptent peu sur eux en matière d'entreprises d'un intérêt général. Ils demandent au gouvernement de pourvoir à tout. Nous sommes très Français sous ce rapport, et si le gouvernement n'avait pas, depuis 1867, subventionné largement les compagnies de chemins, nous serions encore sans voie ferrée dans notre province. Supposons un instant que l'annexion fût devenue un fait accompli, il y a vingt ans au lieu de la confédération : où en serions nous maintenant ? Il est évident si nous ne nous méprenons point sur la manière de voir de nos compatriotes que le pays serait bien moins prospère que nous le voyons aujourd'hui.

Passer d'un pays à un autre, laisser ses habitudes, se plier à un régime nouveau, entraînent bien des inconvénients pour un individu ; mais combien est plus pénible, plus compliquée la transition pour un peuple. Elle serait pour nous un long enchaînement de sacrifices, de mécomptes qui ne cesseraient qu'au jour éloigné où le travail d'assimilation serait terminé.

N'est-il pas généralement admis que notre magistrature inamovible, choisie par le gouvernement, est entourée d'un respect, d'une considération qui font défaut aux juges américains élus par le peuple ? Quelle bizarrerie que de remettre la sélection des hommes chargés d'appliquer la justice et d'interpréter la loi à la

masse ignorante dépourvue des connaissances de nature à l'éclairer dans une mission aussi délicate ! Où trouver dans ces magistrats d'un jour, une garantie d'indépendance ? Montés sur le tribunal, par hasard, ils sont exposés à en descendre au bout de quelques mois pour rentrer dans les rangs du peuple. Ne sont-ils pas tentés de tirer le plus d'avantages possibles de cette aubaine passagère ? Hélas ! les juges américains peuvent rarement se soustraire à des soupçons souvent injustes, mais qui sont la conséquence fatale de leur mode d'élection. Encore s'ils étaient inamovibles, ils pourraient trouver dans la permanence de leurs fonctions une garantie d'indépendance. Comment ces magistrats oublieraient-ils qu'ils doivent leur élévation à un parti ? Il l'oublie si peu qu'il est passé en axiome, aux États-Unis, que leurs jugements se ressentent presque toujours de leurs anciennes convictions politiques.

Nous ne goûterions guère plus, et peut-être moins encore, la séparation de l'Église et de l'État, qui existe aux États-Unis. On sait que les écoles sectaires ou congréganistes donnant un enseignement religieux, ne sont pas reconnues par l'État, et n'ont droit à aucune subvention. Notre manière de pourvoir aux besoins du culte ne serait pas moins en contradiction avec le système qui prévaut aux États-Unis. La dîme, qui est une redevance reconnue par l'État, la dîme, une institution aussi ancienne que la colonie de la Nouvelle France, le mode le plus en harmonie avec nos goûts de soutenir le clergé, ferait-elle place au système des contributions volontaires ? On nous objectera, sans doute, qu'en entrant dans l'Union, le pacte qui nous lierait aux États-Unis nous permettrait de conserver nos institutions provinciales et l'alliance et de l'Église et de l'État, c'est vrai ; mais il est tout de même probable qu'en vertu de la manie d'imitation si forte chez les hommes, véritables moutons de Panurge, il surgirait parmi nous une classe de réformateurs pour prêcher les bienfaits de cette séparation de l'Église et de l'État ; et qui sait s'ils ne l'obtiendraient pas, grâce au suffrage universel dont nous serions à même de savourer les avantages et les abus sous le régime nouveau ?

Le suffrage universel, il serait impossible de nous y soustraire : il est décrété à la première page de la constitution des États-

Unis, et il nous faudrait absolument l'accepter. Ce serait, pour nous, la suppression de l'influence des classes dirigeantes pour la transporter à la multitude ignorante. Ce serait asséoir, notre mode de gouvernement sur les bases de la démocratie. Hélas? nous ne la connaissons que trop celle-ci. Elle nous envahit lentement. Ne ressentons-nous pas déjà ses instincts niveleurs, qui éloignent de la vie publique trop d'hommes incapables de fléchir le genou devant cette fausse divinité? La démocratie, ce serait pour nous l'expulsion, à bref délai, des grands caractères, qui trouvent incompatible avec leur dignité la flagornerie à la multitude. Voyez ce qui se passe en France sous le régime de la démocratie pure. Depuis la mort de M. Thiers, le niveau intellectuel est toujours allé en s'abaissant vers les nouvelles couches. M. de Remusat, un des grands hommes de l'époque républicaine, s'est vu préférer le radical et insignifiant Barodet; M. de Broglie, le plus fort champion parlementaire de France, ne peut plus trouver un siège à l'Assemblée Nationale; et des hommes comme Jules Simon, républicain éprouvé, n'ont aucune prise sur l'opinion républicaine précisément à cause de leur haute valeur.

Resterions-nous sous l'Union américaine, longtemps ce que nous sommes? L'âme de chaque peuple dans sa collectivité est formée de traditions, d'usages, de goûts qui lui viennent des âges passés, de ses traditions, de ses idées religieuses; c'est ce qui constitue sa manière d'être, d'apprécier tout ce qui l'entoure. Nous sommes, comme peuple, les fils de l'ancienne monarchie française et les fils de l'Eglise Catholique. Nos idées se sont peu modifiées sous le régime anglais, intéressé à nous conserver tels qu'il nous a trouvés, et qui devait s'accommoder des sujets amis de l'ordre, pleins de respect pour l'autorité. C'est cette vie intellectuelle qui a fait notre force dans le passé; c'est elle qui nous sauvera dans l'avenir, si nous savons la conserver. Avec le suffrage universel, avec le contact immédiat de la démocratie, l'infiltration lente mais sûre des idées américaines dans notre milieu social ne battra-t-elle pas en brèche ces formes conservatrices qui font de nous un peuple à part dans le monde?

Nous ne voyons pas dans l'annexion tous les dangers que ses ennemis y aperçoivent, ni tous les bienfaits qu'en attendent ses partisans : son côté faible est qu'elle nous présente l'incertain ; Mais nous nous posons cette question : un peuple est-il justifiable de répudier son allégeance pour promouvoir ses seuls intérêts matériels, en raisonnant dans l'hypothèse de ceux qui voient dans l'annexion un remède à toutes les misères?... Celles-ci sont de tous les régimes et ne durent point ; mais les inconvénients provenant d'antagonismes de races ou de religions, sont permanents. Les crises commerciales parcourent un cycle fatal : les économistes calculent qu'elles reviennent tous les dix ans et durent une année ou deux. Celle que l'Angleterre, la France et le reste de l'Europe traversent en ce moment, pèse sur ces pays depuis 1873. Jamais nous n'avons été éprouvés aussi longtemps et aussi sévèrement que cela. Malgré nos misères, et des ennuis inséparables de l'humanité, nous sommes encore peut-être le peuple le plus heureux du monde.

Lorsque nous considérons ce qui nous manque, nous pouvons nous trouver à plaindre, mais non pas lorsque nous nous comparons aux autres nations ; c'est alors que notre sort doit nous paraître enviable. Où est, en effet, le citoyen plus libre, à tous les points de vue, que l'habitant du Canada ? Où l'entrée de toutes les carrières est-elle plus largement ouverte ? Le peuple est ici maître absolu de tout ce qu'on appelle les droits de l'homme. Avec l'annexion, les avantages à gagner sont problématiques, les risques à courir, énormes. Figurons-nous ce que nous serions à Washington : Québec aurait-il *quatre* ministres dans le cabinet ? Il y en aurait peut-être *un* pour les *sept* provinces du Canada ! L'élément français ne compterait pour absolument rien au Congrès. Advenant une coalition de députés à Ottawa, pour raison d'importance majeure, notre influence considérable, sous tous les gouvernements, y serait énorme. Nos pires ennemis rêvent l'annexion pour nous noyer sûrement. Il y a quelques jours, M. Goldwin Smith, qui nous a juré une haine implacable, disait que l'union commerciale aurait pour effet de donner le coup de grâce à notre influence. L'union

politique nous accablerait bien davantage. Faisons notre profit de cet avertissement d'un ennemi. *Fas est ab hoste doceri.*

Aujourd'hui, avec la liberté dont nous jouissons, habitués au fonctionnement d'institutions façonnées spécialement pour répondre à nos goûts, à nos aspirations, nous savons sur quoi compter, ce qui est une satisfaction immense; et nous renoncions à cette certitude pour nous lancer dans les hasards de l'imprévu! Qui sait si, parmi ces hasards, l'avenir ne réserve pas une autre guerre civile à nos voisins? Le Sud est pacifié, écrasé, mais ne conservé-t-il pas l'espoir d'une revanche? Ne se considère-t-il pas comme tyrannisé, exploité par le Nord? Celui-ci est protectionniste et veut pour lui seul les marchés intérieurs; celui-là, en sa qualité de pays agricole, réclame la concurrence étrangère par l'abaissement des tarifs. Mêmes conflits d'intérêts entre l'Ouest et les Etats de la Nouvelle Angleterre. Où cela conduira-t-il la République?

Ici, répétons-le, nous sommes assez forts pour nous faire craindre, nous serions trop faibles là-bas pour être respectés. En ce monde, lorsqu'on est bien, où à peu près, il est de saine politique de ne pas courir les aventures à la recherche d'un bonheur chimérique.

A.-D. Decelles.

Revue des faits et des oeuvres

Les races au Canada

Le dernier bulletin (XIII) du Cinquième Recensement du Canada donne le compte de la population par nationalités d'après les chiffres connus le 1er juin 1911 :

L'augmentation de la population durant les dix dernières années 1901-1911, s'élevait à 1,835,328, soit une augmentation de 34.16 pour cent. De cette augmentation les Anglais comptaient 562,251 ou 30.63 pour cent, les Irlandais 61,663 ou 3.36 pour cent, les Ecossais 197,726 ou 10.77 pour cent, les Gallois 11,754 ou 0.64 pour cent, les Français 405,519 ou 22.09 pour cent, les Allemands 82,819 ou 4.51 pour cent, les Austro-Hongrois 110,925 ou 6.05 pour cent.

Les races britanniques comptent 833,796 ou 45.43 pour cent de l'augmentation totale, et avec les Français et les Allemands ce chiffre est porté à 1,322,134 ou 72 pour cent du total de l'augmentation durant la décade. Les Scandinaves, les Juifs, les Italiens, les Polonais, les Hollandais et les Finlandais viennent ensuite dans l'ordre nommé.

Les différentes origines britanniques constituaient 54.07 pour cent du total de la population en 1911, contre 57.03 en 1901. La proportion des Anglais par rapport au total de la population a augmenté de 23.47 à 25.30 pour cent durant les dix dernières années, tandis que celle des Irlandais est tombée de 18.40 à 14.58 pour cent, et celle des Ecossais de 14.90 à 13.85 pour cent. La population d'origine française était de 28.51 pour cent du total en 1911, contre 30.71 en 1901 ; les Allemands comptaient 5.46 pour cent en 1911, contre 5.78 en 1901. Les Austro-Hongrois, comprenant les Autrichiens, les Bukoniviens, les Galiciens, les Hongrois et les Ruthènes, qui formaient 0.34 pour cent du total de la population en 1901, avaient augmenté à 1.79 en 1911.

Les Japonais, les Chinois et les Hindous comptaient 0.54 pour cent de la population en 1911, contre 0.41 en 1901.

Le nombre de personnes d'origine britannique était de 3,861,985 en 1911, comparativement à 3,063,189 en 1901, soit un gain de 833,796 ou 27.22 pour cent durant la décade. Ce gain est dû en grande partie aux Anglais, qui comptent une augmentation de 562,251 ou 44.59 pour cent sur les chiffres de 1901 ; les Irlandais ont gagné 61,663 ou 6.24 pour cent et les Ecossais 197,726 ou 24.71 pour cent. Les Français ont augmenté de 405,219 ou 54.59 pour cent, les Allemands de 82,819 ou 26.67 pour cent, les Austro-Hongrois de 110,925 ou 610.22 pour cent, les Chinois de 10,398 ou 59.84 pour cent, les Japonais de 4,347 ou 93 pour cent, les Italiens de 34,577 ou 319.15 pour cent, les Juifs de 59,550 ou 369.16 pour cent, et les Scandinaves de 76,493 ou 246.42 pour cent.

Il n'a été fait rapport d'aucun Hindou dans le recensement de 1901, tandis que le recensement de 1911 en compte 2,342, dont 2,292 dans la Colombie-Britannique.

Le paquebot "Impérator"

Le *Bulletin* de l'Ecole Polytechnique de Montréal publie, sous ce titre, l'étude suivante empruntée à la Société des Ingénieurs Civils de France :

" Ce paquebot, le plus grand qui existe, puisque son déplacement sera de 65,000 tonnes, soit 5,000 de plus que celui du *Titanic*, est construit pour la Hambourg-Amerika Line par les chantiers de Hambourg de la Société Vulcan ; sa mise à l'eau a été opérée en présence de l'empereur, le 23 mai dernier.

" La longueur de l'*Impérator* est de 900 pieds ; ce navire est le premier qui se rapproche de la longueur de mille pieds dont les constructeurs parlent depuis des années comme d'un chiffre qu'on doit atteindre dans un avenir plus ou moins rapproché. Sa largeur est de 96 pieds, et le creux de 63 pieds. Il y a 100 pieds de la quille au pont des embarcations, et la hauteur des pommes du mât, au-dessus de la quille ne sera pas moins de 246 pieds. Ces mâts seront au nombre de deux et il y aura trois cheminées de section ovale de 29 pieds sur 28 pieds, dont

la partie supérieure sera de 180 pieds au-dessus de la quille. Le gouvernail pèsera 90 tonnes et sa mèche aura un diamètre de 2 pieds 5 pouces.

“ Ce paquebot sera propulsé par des turbines d'une puissance collective de 70,000 H.P., agissant sur quatre arbres qui lui assureront une vitesse de 22.5 noeuds. Un détail remarquable est que la vapeur sera fournie à ces turbines par des chaudières à tubes d'eau : c'est la première fois que ces générateurs sont appliqués à de très grands paquebots.

“ Une disposition qui sera très appréciée par les passagers est l'installation de réservoirs anti-roulis, du système Frahm. On sait que ce système consiste à disposer de grandes capacités sur les deux côtés de la coque et à les mettre en communication par des canaux appropriés qui laissent passer l'eau d'un bord à l'autre selon les mouvements du navire, le passage étant contrôlé par des valves. L'expérience acquise sur quelques paquebots à passagers fait voir que le système Frahm est le meilleur procédé pour contrarier les effets du roulis, connu jusqu'à ce jour.

“ Le récent désastre du “Titanic” amène tout naturellement à se demander quelles précautions ont été prises dans la construction du nouveau paquebot pour l'empêcher d'aller au fond en deux heures et demie dans le cas d'un accident semblable à celui auquel nous venons de faire allusion.

“ On a proposé divers moyens, par exemple l'emploi d'une double coque dans la partie immergée ou l'installation de cloisons longitudinales, réservant des soutes à charbon sur les côtés dans le voisinage des chaudières. La division pour la coque de l'*Impérator*, dans la partie au-dessous de la flottaison, a été faite sous la surveillance du Lloyd allemand et de la Commission pour l'émigration. Elle consiste en une série de cloisons transversales et longitudinales. Les premières sont au nombre de douze, s'élevant jusqu'au deuxième pont au-dessus de la flottaison, à l'exception de la cloison d'avant ou de collision, qui s'élève jusqu'au quatrième pont au-dessus de l'eau. Ces cloisons sont croisées par d'autres longitudinales, qui divisent les espaces consacrés aux machines et chaudières en vingt-quatre compartiments étanches dans la partie immergée

“ Il y a quatre chambres de chauffe, les soutes à charbon sont placées au-dessus des chaudières et sur les côtés de celles-ci. Les cloisons longitudinales se trouvent à vingt pieds environ des parois de la coque et vont de la cloison transversale No 4 à la cloison No 8.

“ Derrière la chaufferie la plus à l'arrière est la chambre avant des turbines, laquelle est protégée par deux cloisons latérales ; l'espace entre ces cloisons et la coque est occupé par les machines auxiliaires. La chambre arrière des turbines est divisée en deux parties par une cloison centrale disposée dans le sens de l'axe du navire.

“ Un intérêt spécial s'attache à l'installation des turbines, à cause de leurs dimensions énormes.

“ La partie tournante de ces appareils, qui a 17 pieds et 9 pouces de diamètre et 24 pieds $7\frac{1}{2}$ pouces de longueur, porte 50,000 cubes ; les arbres ont tous 1 pied 6 pouces de diamètre. Les hélices en bronze ont 16 pieds et 5 pouces de diamètre. Bien qu'on ait parlé de 70,000 H. P., on estime que la puissance développée s'élèvera de 80,000 à 85,000 H. P., soit 20,000 ou 21,000 par turbine.

“ Le gouvernement allemand, en exerçant sa surveillance sur la construction des navires destinés à transporter des passagers, s'attache autant à la protection contre l'incendie qu'aux risques de la navigation proprement dite. Il y a sur les paquebots du genre de l'*Impérator* quantité de matières combustibles sous forme de cloisons, menuiserie, peinture, vernis, et comprenant tout ce qui tient à l'ornementation. Si le feu prend à quelque partie de ce genre, il se propage sans obstacles sur de très grandes longueurs. On a prévenu cette facile propagation par l'installation de cloisons légères en acier, munies de portes qu'on peut fermer, en cas de besoin, avec une extrême rapidité.

“ Le Hambourg-Amerika Line compte que le nouveau paquebot pourra effectuer son premier voyage au commencement de l'été 1913.”

Les catholiques des Etats-Unis

De la " Vérité," de Québec :

L'édition officielle pour 1913 de l'Almanach Catholique Officiel des Etats-Unis vient d'être publié. Il indique qu'il y a 15,154,158 catholiques romains dans les Etats-Unis proprement dits, et un total de 23,329,047 sous la protection du drapeau des Etats-Unis. Il y a 7,131,989 catholiques aux îles Philippines, 999,350 à Porto-Rico, 11,410 en Alaska, 42,108 aux îles Hawaii et 900 dans la zone du canal de Panama,

Ces chiffres sont fournis par les évêques catholiques ou leurs chanceliers des diocèses concernés.

Il y a 42,312 églises catholiques dans les Etats-Unis d'Amérique. Il y a 17,945 prêtres catholiques romains, trois cardinaux, 11 archevêques actifs, trois archevêques titulaires, 104 évêques, deux abbés mitrés et 15 abbés ou supérieurs d'abbayes aux Etats-Unis.

Suivant la même autorité, il y a 288 orphelinats catholiques qui donnent asile à 47,415 orphelins des deux sexes.

Trente et un Etats de l'Union ont plus de 50,000 de population catholique, comme suit :

New-York, 2,790,629 ; Pennsylvanie, 1,633,353 ; Illinois, 1,460,987 ; Massachusetts, 1,383,435 ; Ohio, 743,065 ; Louisiane, 584,000 ; Michigan, 568,505 ; Wisconsin, 558,476 ; New-Jersey, 506,000 ; Missouri, 470,000 ; Minnesota, 454,797 ; Connecticut, 423,000 ; Californie, 403,500 ; Texas, 306,400 ; Iowa, 266,735 ; Maryland, 260,000 ; Rhode Island, 260,000 ; Indiana, 232,764 ; Kentucky, 163,228 ; Nouveau-Mexique, 140,573 ; Kansas, 131,000 ; New-Hampshire, 126,034 ; Maine, 123,600 ; Nebraska, 118,270 ; Colorado, 105,000 ; North Dakota, 99,871 ; Washington, 90,663 ; Montana, 87,119 ; Vermont, 79,230 ; South Dakota, 73,000 ; Oregon, 66,408.

Origine des Acadiens

Par PASCAL POIRIER

VII.—LA TOUR ET SES COMPAGNONS

(Suite)

Par elle-même et indépendamment des preuves de fausseté que je viens de donner, l'imputation faite à La Tour et à ses hommes, d'avoir mené une "*vie libertine et infâme*," d'avoir laissé à leurs "*misérables*" mères les enfants procréés d'eux, etc., n'est pas soutenable. Ce n'est pas lorsque La Tour avait le plus besoin de la confiance et de l'amitié des Souriquois, qu'il se serait livré à ces actes de libertinage sévèrement répudiés par leurs mœurs. Cette conduite lui aurait inévitablement aliéné leur estime, en aurait fait des ennemis.

Je n'entends pas ici béatifier La Tour, ni, à plus forte raison, le disculper d'avoir entretenu des relations avec les Anglo-Américains. La nécessité, la justice même de la cause,— en supposant que La Tour eût droit de cause dans sa rivalité avec d'Aunay—ne sauraient justifier son alliance avec les ennemis de son pays. Je ne vise pas non plus à faire de ses hommes et de lui-même, des modèles de continence. J'ai voulu montrer seulement la somme de croyance qu'il convient d'apporter aux accusations mesquines de son rival et ennemi mortel, d'Aunay.

D'un autre côté, les calculs de M. Rameau portent faux, même en concédant que La Tour et ses hommes aient peuplé

le pays de jeunes Métis de leur race. Il ne saurait rattacher la lignée des familles acadiennes à ces enfants illégitimes : les plus âgés d'entre eux n'auraient eu que sept à huit ans à l'arrivée de Razilly, en 1632. Ensuite ces enfants laissés à leurs "misérables" mères, sans avoir reçu l'eau du baptême, n'ayant aucune idée de civilisation, ignorant jusqu'aux auteurs de leurs jours, seraient restés dans la tribu avec leurs parents maternels, seraient devenus avec l'âge de courageux Micmacs, habiles à manier l'arc et à courir les orignaux, mais propres en aucune manière à la culture de la terre ou au soin d'une maison. Et les trente à quarante familles qui vinrent s'établir en Acadie avec Razilly, familles choisies avec soin dans les classes agricoles les plus morales et les plus religieuses de la France au dix-septième siècle, n'avaient pas plus le goût de la vie des bois, que les sauvages n'en avaient pour l'entretien d'un marais, ou d'une terre cultivée. Je pourrais encore apporter le témoignage des missionnaires Capucins et Récollets, que la compagnie fournissait à la colonie, trois par habitation (1). Mais ces preuves seraient surabondantes ; celles que je viens de donner suffisent pour prouver la véracité du fait historique que je soutiens.

Non-seulement il ne s'est pas contracté d'unions entre les colons emmenés par Razilly et d'Aunay—seule et première souche des Acadiens—et les prétendus métis issus de La Tour et de ses compagnons, mais il n'y en a pas eu non plus entre leurs descendants respectifs. Les aventuriers du Cap Sable, dont le grand nombre était pêcheurs, les autres pirates ou flibustiers, tous compagnons plus ou moins persévérants de La Tour, ont péri par la guerre, se sont dispersés sur le continent américain, ou sont retournés en France. Le Cap Sable, la rivière St. Jean (2), puis Boston et les côtes du

(1) *Mercure Français*. vol. XIV, 2me partie, pages 228-9.

(2) "A la rivière St. Jean, d'Aunay a traité de son temps jusqu'à 3,000 orignaux par an, sans compter les castors et les loutres, ce qui fut la cause qu'il en déposséda La Tour." *Denys*, p. 30.

Maine, tels ont été leurs champs de bataille et leurs lieux de retraite. Dans ces périlleuses embuscades, dans ces combats de corsaires, il en tombait toujours un grand nombre sous les mousquets plus nombreux ou mieux exercés des soldats de d'Aunay. Contraints en premier lieu d'abandonner le Cap Sable trop rapproché de Port Royal ; assiégés ensuite et forcés de rendre le fort de la rivière St. Jean en 1645, malgré l'héroïsme de madame La Tour, leur commandant, les survivants restèrent bientôt sans autre refuge que les côtes du Maine et finalement Boston, où ils passèrent l'hiver 1645-6.

Au printemps suivant, La Tour s'embarqua avec les cinq compagnons qui lui restaient, et toujours infatigable, il alla faire la traite, peut-être aux dépens des Bostonais (1), dans les neiges de la Baie d'Hudson et au Canada (2), après avoir une dernière fois mais vainement sollicité quelques secours d'armes de son ancien ami, David Kirk, établi à l'île Terre-Neuve. Nous ne le revoyons plus sur le théâtre de l'Acadie qu'en 1651, après qu'il eut été officiellement réhabilité et réintégré dans tous ses droits par le gouvernement français. Trois ans plus tard, l'Acadie passa sous la domination anglaise ; et en 1656, Cromwell accorda à La Tour plus qu'il n'avait autrefois reçu de Sir William Alexander, le partage de toute l'Acadie entre lui, Sir Thomas Temple et William Crown. C'est vers cette époque que, par une des plus étranges vicissitudes de la fortune, il épousa, veuf lui-même, la veuve de son ancien rival et détracteur, d'Aunay. Il est le seul de tous les compagnons de Poutrincourt, qui se soit allié au groupe principal de la race acadienne, à la souche pre-

(1) " Ses amis de Boston lui fournirent des marchandises pour la traite avec les Indiens de l'Est, Mais il les trahit, força ceux de son équipage qui étaient Anglais à prendre terre au Cap Sable, et se sauva avec le vaisseau et le butin." Hildreth, vol. I, p. 314.

" Il avait avec lui cinq Français."—Hubbard.

(2) Journal des Jésuites, pp. 61-2, 78, 90 ; Régistres des Trois-Rivières, A. D. 1649 ; Ferland, vol. I, p. 202.

mière, et il n'y apportait pas de sang sauvage. Les enfants mêmes issus de son premier mariage, ne s'y rallièrent pas, excepté une fille, Jeanne, qui épousa Martin d'Arpentigny, établi à la rivière St. Jean. Son fils avait été renvoyé en France après la prise du fort St. Jean, en 1645 ; et si, à cette époque, quelques-uns de ses anciens compagnons survivaient encore, c'est qu'ils avaient de bonne heure retourné à leur industrie première, la pêche de la morue. De là en France le trajet était facile (1).

Ainsi tombe l'assertion de M. Rameau, affirmant que la filiation des Acadiens établis à Port Royal en 1671, remonte à Poutrincourt. Avec cette assertion s'écroule tout l'échafaudage au haut duquel était placée, comme en une position inaccessible, la découverte des mariages mixtes inaugurés en 1606. Il y arrivait par degrés ascendants : 1o La tradition des historiens : 2o l'amitié des Abénaquis pour les Acadiens, *résultat des mariages* ; 3o la condition même des premiers colons, quasi "brigands" aux habitudes fibustières ; puis finalement la filiation des familles acadiennes remontant à Poutrincourt, c'est-à-dire vingt-six ans avant qu'aucune femme française ne soit venue s'établir en Acadie (2).

A présent qu'il est démontré, preuves en main, que la *tradition* des historiens sur la question des mésalliances se réduit à peu de chose ; que l'amitié des Abénaquis pour les Acadiens avait un motif tout autre que celui des échanges de femmes ; que les premiers colons, et tous ceux qu'on peut appeler colons de l'Acadie, étaient des cultivateurs et des

(1) Dès l'année 1621 nous lisons : " 800 vaisseaux vont et reviennent (du Canada et de l'Acadie en France) avec trente pour cent de profit de leur pêche pour chaque voyage."

Mercure Français, vol. XVIII, p. 74.

(2) Je dois excepter Rivedon, qui vint s'y fixer avec sa femme vers l'année 1630 (Denys, vol. 2, p. 235) et peut-être aussi le capitaine Daniel, qu'une lettre du Père Lallemand, naufragé vers la même époque avec plusieurs autres missionnaires, sur les côtes de l'Acadie, nous dit occupé à " bâtir une maison." Mais le séjour de ces deux pêcheurs hivernants est passager et n'influe en rien sur la race acadienne.

artisans "choisis avec soin;" que la descendance des familles acadiennes, au lieu de remonter à 1606, ne date pas plus haut que 1632, nous allons voir clairement, positivement, qu'il n'y a aujourd'hui aucun mélange de sang entre les Abénaquis et les Acadiens, et qu'il n'y en a jamais eu.

VIII.—DE 1632 A 1671.

UN SEUL MARIAGE MIXTE PEUT-IL, APRÈS DEUX CENTS ANS,
 LAISSER QUEEQUES GOUTTES DE SANG INDIEN
 DANS LES VEINES DE 150,000 AMES ?

L'affirmation du mélange des sangs, qui est la déduction tirée des antécédents dont nous avons vu la valeur sous les titres des *Première*, *Seconde* et *Troisième erreur*, a ceci de particulier que, contrairement aux prémisses, elle n'admet point de "peut-être" ni de "sinon", elle est positive. Nous l'avons déjà lue, elle mérite d'être répétée : la voici en toutes lettres. "Comme les familles originaires des Acadiens ont été peu nombreuses, on peut donc *affirmer* que, par suite des mariages subséquents, il est peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang dans les veines (1).

Ces mariages *subséquents* sont ceux au moyen desquels M. Rameau fait remonter jusqu'à Poutrincourt la filiation des Acadiens. Nous avons vu l'inexactitude de cette affirmation sous le titre de *troisième erreur*.

A quelle date ont été contractés ces mariages *subséquents* dont l'effet a été de mêler abondamment le sang sauvage au sang acadien, à tel point qu'aujourd'hui encore il y ait peu de familles acadiennes qui n'en aient retenu quelques gouttes

(1) Rameau, p. 124.

dans leurs veines ? De 1606 à 1671, nous dit M. Rameau : c'est-à-dire en rétablissant les faits selon qu'il a été démontré, de 1632 à 1671. Cette assertion est encore remarquable en ce qu'elle laisse dans le même cas d'*alliage* tous les descendants des familles acadiennes de 1671 ; partant la population entière de l'Acadie en 1755, tant ceux que la proscription a jetés aux quatre vents du ciel, à la Louisiane, aux Antilles, à Terre-Neuve, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, en France même dans les landes d'Archigny, au Canada dans paroisses Saint-Jacques, Nicolet, Bécancourt, Acadieville, la Beauce, Saint-Gervais, Bonaventure, etc., et qui sont demeurés où les a jetés la proscription ; que ceux qui sont restés ou sont revenus à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, et à l'Île du Prince-Edouard.

En 1755 les Acadiens devaient être encore fortement mélangés, puisqu'après cent vingt autres années, il leur reste dans les veines quelques gouttes de sang indien. Cependant, en 1755, ils avaient déjà travaillé près d'un siècle à la purification de leur sang, en ne s'alliant plus aux sauvages. Les familles qui, à cette époque, ont été déportées, n'ont pu procéder avec beaucoup plus de vitesse à leur dépuración que celles de l'Acadie même, puisque celles-ci contractaient un grand nombre de mariages avec des familles venues directement de France, et que les autres formaient presque toujours de petits groupes à part et distincts sur la terre étrangère. Ainsi, au Canada où les Acadiens ont émigré en grand nombre, non-seulement en 1752, mais à diverses époques, où, à cause de l'affinité des deux races et la ressemblance des mœurs, ils se sont alliés plus qu'ailleurs aux colons originaires, il s'ensuit qu'une bonne partie de la population d'aujourd'hui, que les LeBlanc, les Girouard, les Poirier, les Bourc, les Landry, les Caissy, les Dugast, les Melanson, les

Gaudet, les Bourgeois, etc., etc., et ceux auxquels ils se sont alliés, ont quelques gouttes de sang indien dans les veines (1).

Cependant, si, de 1632 à 1671, il était prouvé que le mélange des sangs entre les Micmacs et les Acadiens a été moins radicalement opéré que ne le suppose M. Rameau, les gouttes de sang indien se trouveraient aujourd'hui singulièrement clarifiées. Et s'il est démontré clairement, positivement, que pendant toute cette période il n'y eut de contracté avec les sauvages qu'un *seul mariage*, à quoi se trouveraient réduites les conclusions et les gouttes de sang indien de M. Rameau ? Ici il n'y a plus lieu de tâtonner, les "peut-être" et les "sinon" ne sont pas admis ; nous avons des documents, des documents authentiques et complets.

Le recensement de 1671 est nominal, et presque aussi détaillé que celui qui vient d'être exécuté par M. Taché. Il contient, entre autres détails, les noms prénoms, âges et professions des chefs de famille, maris et femmes, les prénoms et âges des enfants ; et, indiquant la date des mariages antérieurs par l'âge des enfants, il remonte à l'établissement des premières familles françaises dont la lignée s'est perpétuée en Acadie, c'est-à-dire en 1632.

Il accuse pour l'Acadie une population de près de 400 âmes, réparties en 69 ou plutôt en 67 familles. Voici les noms de ces familles que j'ai arrangés par ordre alphabétique pour la commodité du lecteur. Ce sont :

(1) C'est ce que me faisait remarquer très-judicieusement un écrivain dont personne ne contestera les vastes connaissances sur l'origine des Acadiens et des Canadiens. M. l'abbé Tanguay. Sur la question des mariages mixtes, M. l'Abbé professe une opinion contraire à celle de M. Sulte, et pense que le sang européen coule dans les veines des Acadiens aussi pur, aussi exempt de mélange, que dans les veines d'aucune autre nation transplantée sur le continent américain.

A PORT-ROYAL

- Aucoin [veuve François], 26 ans ; 5 enfants ; âge de l'aînée, 12 ans.
 Babin Antoine, 45 ans ; femme Marie Mercié ; 5 enfants ; aîné 9 ans.
 Belliveau Antoine, 50 ans ; femme Andrée Guion ; 2 enfants ; aîné 19 ans.
 Baiols Barbe [veuve de Savinien de Courpon], 8 enfants en France, et deux filles mariées en ce pays.
 Belou Jacques, 30 ans ; femme Marie Girrouard ; une fille (*)

(*) L'âge des filles n'est pas indiqué au recensement, à quelques exceptions près. Dans cet extrait du recensement j'ometts les noms des enfants, et les détails sur les biens et propriétés des habitants.

- Bertrand Clément, 50 ans ; femme Huguette Laubelot.
 Blanchard Jean, 60 ans ; femme Radegonde Lambert ; 6 enfants, aîné 24 ans.
 Blanchard Martin, 24 ans ; [fils du précédent] ; femme Françoise Leblond-
 Boudrot Michel, 71 ans ; femme Michelle Aucoin ; 11 enfants, aîné 29 ans.
 Bourc Antoine, 62 ans ; femme Antoinette Landry ; 11 enfants, aîné 27 ans.
 Bourc François, 28 ans [fils du précédent] ; femme M. Boudrot ; 2 enfants, aîné 5 ans.
 Bourc Jean, 25 ans [fils d'Antoine] ; femme M. Martin ; 2 fils.
 Bourc Bernard, 23 ans [fils d'Antoine] ; femme F. Brun ; deux filles.
 Bourgeois Jacob, 50 ans ; femme Jeanne Trahan ; 10 enfants.
 Bourgeois Charles, 25 ans [fils du précédent] ; femme, Anne Dugast ; une fille.
 Breau Vincent, 40 ans ; femme Marie Bour ; 4 enfants, aîné 5 ans.
 Brun Vincent, 60 ans ; femme Rénée Brode ; 5 enfants, aîné 25 ans.
 Commeaux Pierre, 75 ans ; femme Rose Bayols ; 9 enfants.
 Commeaux Etienne [fils du précédent] 21 ans ; femme M. Lefebvre ; 1 enfant.
 Cormié Thomas, 35 ans ; femme M. Girrouard ; 1 fille.
 Corporon Jehan, 25 ans ; femme F. Scavoie ; une fille de 6 semaines.
 Daigle Olivier, 28 ans ; femme M. Gaudet ; 3 enfants, aîné 4 ans.
 Doucet Pierre, 50 ans ; femme H. Peltret ; 5 enfants, aîné 8 ans.
 Doucet Germain, 30 ans ; femme M. Landry ; 3 enfants, aîné 6 ans.
 Dugast Abraham, 55 ans ; femme ... Doucet ; 8 enfants, aîné 19 ans.
 Dupeux Michel, 37 ans ; femme M. Gauterot ; 4 enfants, aîné 14 ans.
 Foret Michel de, 35 ans ; femme M. Hébert ; 3 enfants, aîné 4 ans.
 Gaudet Jean, 96 ans ; femme Nicolle Colleson ; un enfant âgé de 28 ans.

- Gaudet Denis, 46 ans ; femme M. Gauthier ; 5 enfants, aîné 25 ans.
 Gauterot Frs., 58 ans ; femme Edmée Lejeune ; 11 enfants, aîné 35 ans.
 Girrouard Frs., 50 ans ; femme Jeanne Aucoin ; 5 enfants, aîné 23 ans.
 Girrouard Jacob, 23 ans [fils du précédent] ; femme M. Gauterot ; 1 enfant.
 Gougeon Antoine, 45 ans ; femme Jeanne Chebrat ; une fille.
 Grangé Laurent, 34 ans ; femme M. Landry ; 2 enfants.
 Guillebaut Pierre, 32 ans ; femme C. Tériau ; une fille.
 Hébert Antoine, 50 ans ; femme G. Lefranc ; 2 enfants, aîné 22 ans.
 Hébert [veuve Étienne Hébert], 38 ans ; 10 enfants, aîné 20 ans.
 Kuessy Roger, 25 ans ; femme Marie Poirié ; une fille âgée de 2 ans.
 Labathe Jean, 33 ans ; femme R. Gautherot.
 Lanaux ou Lanoux Pierre, n'a pas voulu donner son âge.
 Landry Perrine [veuve de Jacques Joffriau], 60 ans.
 Landry René, 53 ans ; femme P. Bour ; 7 enfants, aîné 13 ans.
 Leblaud Daniel, 45 ans ; femme F. Gaudet ; 7 enfants, aîné 20 ans.
 Martin Pierre, 70 ans ; femme C. Vigneau ; 5 enfants, aîné 45 ans.
 Martin Pierre, 40 ans ; femme Anne Oxihnoroudh [sauvagesse] ; enfants, aîné 10 ans.
 Martin Bernabé, 35 ans ; femme J. Pelletrat ; 2 enfants.
 Martin Mathieu, 35 ans ; tisserand, non marié.
 Melanson Pierre, a refusé de répondre.
 Melanson Charles, 28 ans ; femme M. Dugast ; 4 filles.
 Morin Pierre, 37 ans ; 5 enfants, aîné 9 ans.
 Pelerin François, 35 ans ; femme Andrée Martin ; 3 enfants, aîné 5 ans.
 Petipas Claude, 45 ans ; femme C. Bugard ; 7 enfants, aîné 9 ans.
 Poirié Michel, 20 ans.
 Pitre Jean, 35 ans ; femme Marie Bayols ; 3 enfants.
 Richard Michel, 41 ans ; femme M. Blanchart ; 7 enfants, aîné 14 ans.
 Kimbaut René, 55 ans ; femme Anne Marie ; 5 enfants, aîné 16 ans.
 Robichaud Étienne, n'a pas voulu répondre.
 Scavoie François, 50 ans ; femme C. Lejeune ; 9 enfants, aîné 18 ans.
 Sire Pierre, armurier, 27 ans ; femme M. Bourgeois ; 1 enfant de 3 mois.
 Terriau Jean, 70 ans ; femme P. Beau ; 7 enfants, aîné 39 ans.
 Terriau Claude, 35 ans [fils du précédent] ; femme M. Gauterot ; 4 enfants, aîné 9 ans.
 Terriau Bonaventure [fils de Jean ?] 27 ans ; femme J. Boudrot ; une fille.
 Terriau Germain [fils de Jean], 25 ans ; femme Andrée Brun ; 1 enfant, 2 ans.
 Thibeau Pierre, 40 ans ; femme J. Terriau ; 6 enfants.

Trahan Guillaume, 60 ans ; femme M. Brun ; 3 enfants, aîné 4 ans.
 Vincent Pierre, 40 ans ; femme Anne Gaudet ; 4 enfants, aîné 6 ans.

A POBONCOM, PRÈS DES ILES TOUSQUET

Mius Philippe, sieur de Landremont, [D'Entremont] 62 ans ; femme M. Elie ; 5 enfants, aîné 13 ans.

A L'HABITATION DU CAP NAIGRE

Lalloue Armand, Ecuyer, 58 ans ; femme E. Nicolas ; 5 enfants, aîné 24 ans.

A LA RIVIERE AUX ROCHELOIS

Poulet Guillaume, sa femme et un enfant.

Ces soixante et sept familles ne font, en réalité, qu'un cinquantaine de souches (1), par le fait que Martin Blanchard, François Bourc, Jean Bourc, Bernard Bourc, Charles Bourgeois, Etienne Commeaux, Jacob Girrouard, Claude Terriau, Bonaventure Terriau, Germain Terriau sont mariés et probablement nés dans la colonie ; et que les Doucet, les Gaudet, les Hébert, les Landry, les Martin, les Melançon ne forment probablement que six souches. Or voici les renseignements directs que nous retirons de ce précieux document :

1o. Que la presque totalité des familles acadiennes, en 1671, est établie et réside à Port-Royal ;

2o. Que les femmes, les mères de familles, ne participent pas au mélange du sang indien, qu'elles sont nées en France, vu qu'il n'y était pas venu dans la colonie de familles du nom d'Aucoin [2] (2) de Beau, de Bour [2], de Brode, de

(1) Le chiffre placé après les noms de famille, indique le nombre des femmes du même nom, mariées dans la colonie.

(2) Il y a trois colons, Pierre Lenoux, Pierre Melanson et Etienne Robichaud qui ont refusé de répondre ; et deux autres qui ne sont pas mariés, Mathieu Martin et Michel Poirié. Ce Michel Poirié est le premier ancêtre de la famille de ce nom. Nous le retrouvons, en 1686, à Beaubassin, marié à Marie Boudrot de laquelle il a six enfants. Le même recensement mentionne également un Pierre Melanson dit La Verdure, marié avec Marie Mius d'Antremont, et établi à la Baie des Mines.

Bugard, de Baiols [3], de Chebrat, de Colleson, d'Elie, de Gauthier, de Guyon, de Lambert, de LeFranc, de LeJeune [2], de Lefebvre, de Lambelot, de Marie, de Mercié, de Nicolas, de Pelletrat, de Vigneau ; et que l'âge de la presque totalité des autres ne leur permet pas d'être nées dans la colonie, vu qu'il porte la date de leur naissance avant 1632.

Il est entendu que je ne parle ici que des premières familles, des souches. Le même raisonnement s'applique, *in extenso*, aux hommes de la première génération. Il faut nécessairement qu'ils soient venus directement de France, qu'ils y soient nés, et j'ajouterai, que la plupart d'entre eux fussent mariés avant de passer en Acadie. Est-il vraisemblable, en effet, que les chefs de famille, pères et mères, mariés, en 1671, depuis vingt, vingt-cinq, trente-cinq ans, soient venus isolément sur une terre aussi lointaine et aussi inconnue, les hommes pour y chercher des épouses, et les filles seules au milieu d'émigrants étrangers, matelots, soldats et colons, "courir la fortune d'une union légitime," comme dit M. Moreau sur un autre sujet ? (1).

Il a pu se faire que les gouverneurs du Canada envoyassent en France chercher des convois de filles pour les marier aux colons. Mais en Acadie les conditions n'étaient pas les mêmes. Au Canada ces immigrations de femmes étaient presque toujours destinées aux soldats licenciés auxquels on avait octroyé des terres. Les colons de l'Acadie, hommes et femmes, étaient cultivateurs ; ils étaient venus ensemble chercher la fortune ou l'aisance, sur des terres qu'on leur présentait et qui effectivement étaient riches et faciles à la culture, pour là s'établir et établir après eux leurs enfants. Quant aux soldats de la garnison, les balles des fusils anglais n'en laissaient qu'un bien petit nombre blanchir sous les armes, et exemptaient aux commandeurs le soin de pourvoir

(1) Moreau, p. 156.

à leur établissement. Tout, au reste, corrobore cette opinion, la seule vraisemblable ; les faits et les documents. Quoique l'Acadie soit rentrée sous la domination de la France en 1632, toutes les familles nommées au recensement n'y sont pas arrivées à cette date. La compagnie ne les faisait passer qu'au fur et à mesure que les gouverneurs avaient des terres et des habitations à leur fournir, et des provisions pour les nourrir. Razilly, le premier commandeur, en fit venir un grand nombre. Mais de 1636 à 1659, sous l'administration d'Aunay, les documents portent à vingt, ou à peu près, le chiffre des nouvelles familles qui vinrent de France s'établir à Port Royal.

Quelques-unes de ces familles sont à leur deuxième génération dans le pays : M. Rameau en conclut qu'elles datent de l'établissement de Poutrincourt. Cette conclusion, bonne au temps des patriarches, tombe ici en complet désaccord avec les faits. Selon M. Rameau, Jacob Bourgeois, Antoine Bourc, Pierre Commeaux, François Girrouard et Jean Terriau, font remonter aux compagnons de Poutrincourt, en 1603 ou 1610, la filiation de leurs petits-fils. Mais Jacob Bourgeois n'est âgé que de 50 ans ; l'année de sa naissance répond par conséquent à 1621, c'est-à-dire huit ans après la dispersion de la colonie de Poutrincourt par Argall. Il en est de même de François Girrouard, également âgé de 50 ans. Antoine Bourc, dont l'âge est de 62 ans, est né en 1609, lorsqu'il n'y avait pas un colon français en Acadie : tandis que Jean Terriau et Pierre Commeaux y seraient arrivés—sans être accompagnés de leurs mères—presqu'au berceau.

Ce qui a jeté la confusion dans le calcul de M. Rameau, c'est qu'il fait ces petits-eufants de la troisième génération *dans le pays* (1), tandis qu'ils n'y sont véritablement que de la deuxième : il faudrait autrement que les ayeux fussent nés

(1) " Il est donc évident que plusieurs en sont déjà à leur deuxième et troisième génération dans le pays."—Rameau, p. 127.

en Acadie. Pour accorder ses chiffres avec les faits, Jean Terriau et Pierre Commeaux se seraient trouvés, l'un avec cinq ans et l'autre avec dix ans d'avance, pour naître en 1606 des compagnons de Poutrincourt, le premier étant âgé de 70 ans et le second de 75 ans. Le fils aîné de Jean Terriau, Claude, est âgé de 35 ans : ce qui porte la date probable du mariage du père à 1634 ou 1635, pendant l'administration de Razilly. Cette démonstration toute seule nous fait voir que les familles acadiennes mentionnées au recensement de 1671, ne peuvent tirer leur origine des compagnons de Poutrincourt restés en Acadie avec Bienville et LaTour, après la prise de Port Royal en 1613. C'est un appendice à la preuve que j'en ai déjà faite plus haut.

La troisième information que nous donne le même recensement, et la plus importante par rapport à la question qui nous occupe, c'est de mettre sous nos yeux le tableau rétrospectif des mariages des familles acadiennes, depuis leur première arrivée en Acadie, c'est-à-dire depuis 1632. Pendant toute cette période il n'a été contracté qu'un seul mariage entre les Acadiens et les *squaws*, celui de Pierre Martin à Anne Oxihnoroudh. Nous laissons à M. Rameau "cette alliance" pour la dédommager de toutes ses hypothèses perdues.

(A suivre.)

Le Canada vu par un Français de France

COUP D'OEIL HISTORIQUE

*Rapport de M. E. Agostini, délégué
du syndicat Maritime et fluvial
de France au Canada, en 1886.*

III

AGRICULTURE

(Suite)

COMTÉ D'ESSEX

LA VIGNE.—Le comté d'Essex forme une vraie presqu'île, ayant une ceinture d'eau dont la masse et l'étendue sont suffisantes pour tempérer les froides nuits de printemps. Aussi sur tout le pourtour des côtes d'Essex, environ 200 kilomètres, et sur une lisière d'à peu près trois kilomètres, la vigne échappe généralement aux plus fortes gelées de mai. Il n'en est pas de même dans l'intérieur des terres, où les essais faits jusqu'à ce jour pour la culture de la vigne n'ont pas été encourageants.

Le comté d'Essex, quelques parties de l'Ontario, sur le lac Erié et le Niagara, sont les seules régions du Canada qui aient le privilège d'offrir de sérieux avantages pour cette culture.

Le sol généralement plat, n'est pas dans les conditions les plus propices pour la production des vins fins, des vins de gourmets ; en outre, quoique la latitude soit à peu près la

même que celle du Midi de la France, le climat y est bien différent.

Les hivers plus longs ne permettent pas à la végétation de partir sûrement avant le premier mai, tous les arbres fruitiers fleurissent dans un très court espace de temps; le pêcher montre ses fleurs avec celles du pommier. Malgré ce retard du réveil de la nature, les moissons de blé et d'avoine sont toujours achevées du 20 au 25 juillet au plus tard, les maïs sont coupés du 10 au 20 septembre, et les vendanges se font généralement du 25 septembre au 5 octobre.

Depuis plus de 40 à 50 ans, plusieurs fermiers d'Essex ont tenté les plantations de quelques variétés de vignes; mais les essais restèrent longtemps sans conclusion. On remarquait bien ça et là, quelques plants de vignes à côté de certaines maisons de ferme; ces plants végétaient étouffés dans l'herbe, abandonnés à la nature, sans taille et sans tuteurs, et cependant ils montraient une certaine rusticité. Il y a seulement quinze ans environ, que le pays a vu les premières plantations s'étaler vigoureusement. Si l'on recherche les premiers planteurs de la vigne dans le comté d'Essex, on peut citer deux français, MM. Th. Girardot et Tournier. Leur exemple fut bientôt suivi par la plupart des colons français; et cette culture augmentant chaque année, tout fait présager que dans dix ou quinze ans, l'étendue des vignes dans le comté d'Essex, s'évaluera par milliers d'arpents.

Les vignes de France qui ont été essayées, n'ont pas pu vivre plus de trois ans. Il faut des plants plus rustiques et mieux appropriés à la crudité du climat. Parmi ceux qui ont jusqu'à présent offert le plus d'avantages, on cite le plant dit *Concord*, variété rustique, vigoureuse, très fertile, donnant un vin qui, sans être de première qualité, prend en vieillissant un goût qui se rapproche de celui des vins de Bordeaux ordinaires, de second cru. Quelques autres variétés sont aussi très avantageusement cultivées. Les viticulteurs sont arrivés d'ailleurs à faire leurs plants eux-mêmes. L'élevage des bou-

tures est lucratif, car à deux ans, le prix moyen est de 150 francs le mille. La plantation se fait à la bêche ou à la charrue. Ce dernier procédé finira par prévaloir. Un arpent reçoit de 900 à 1,000 plants. Si une plantation est bien faite et bien réussie, la troisième année peut donner un quart de pleine récolte, la quatrième une demie, et à la cinquième la vigne peut être en complète valeur. C'est alors que bon an mal an il est permis d'espérer par arpent quatre à cinq tonnes de raisins. La matière colorante est très riche.

Sur un arpent de vignes, il arrive aux vigneronns d'obtenir de 600 à 1,000 gallons de vin, sans compter les piquettes qui se font en surplus pour l'usage de la famille.

Le prix des vins à Sandwich se tient facilement de quatre à six francs le gallon, selon l'âge et la qualité. (Un gallon = 4L. 53c.)

Il n'est pas douteux que la culture de la vigne peut offrir de sérieuses ressources aux familles d'émigrants qui connaissent ce travail.

L'acquisition d'une terre à vigne, dans l'Essex, peut être évaluée à environ 500 francs par arpent.

LE NORD-OUEST

La partie du Canada, comprise entre la ville de Winnipeg et les Montagnes Rocheuses, constitue la région des Prairies, traversée actuellement par le chemin de fer du Pacifique Canadien, qui relie Québec à Vancouver, sur la côte de l'Océan Pacifique. Ces prairies donnent une abondante nourriture soit à l'état de foin, soit comme pâturage. Les rivières, les lacs et les étangs nombreux dans cette région sont d'une grande utilité, l'approvisionnement d'eau est inépuisable, la fertilité du sol varie considérablement, mais le Manitoba et toute la région de la Saskatchewan forment ce qu'on peut appeler une véritable Palestine agricole à côté de laquelle s'étendent encore des quantités considérables de

terres arables faciles à reconnaître par les indices superficiels de la végétation.

Le Manitoba situé sous une latitude relativement élevée (1) a le privilège de jouir chaque jour d'un plus grand nombre d'heures de soleil pendant la période de la végétation, les plantes poussent plus vite, plus vigoureusement, et les céréales en particulier présentent plus de résistance contre les tendances à la verse.

Dans la saison d'hiver, sous l'action d'une basse température, accompagnée de neige, le sol gèle à une grande profondeur. et cette gelée lui procure un ameublissement que ne lui donneraient pas les façons les plus énergiques. Les racines s'enfonçant dans un terrain ameubli, acquièrent plus de fixité et atteignent une couche où l'humidité se maintient même pendant les plus fortes chaleurs.

C'est donc à tort ou par une profonde erreur que des adversaires de la colonisation dans le Nord-Ouest avaient prétendu que le rendement des récoltes pourrait y être compromis par la sécheresse.

La couche arable est généralement formée par une terre d'alluvion argilo-siliceuse, reposant sur un sous-sol d'argile. " Elle rentre ainsi, dit un de nos agronomes, dans la catégorie des terres fortes, sans présenter toutefois de grande difficulté au travail des instruments de labour."

Les fermiers américains eux-mêmes font le plus grand cas des semences qu'ils tirent de la Vallée de la Rivière Rouge et particulièrement du Manitoba. En descendant vers le sud, les blés dont on néglige de renouveler la semence, dégénèrent en perdant peu à peu de leur richesse en gluten ; tandis que, au contraire, en remontant vers le nord, on trouve des blés durs dont le poids moyen oscille entre 76 et 79 kilogrammes par hectolitre.

(1) Le Manitoba s'étend du 96^{me} au 99^{me} de longitude O., et du 49^{me} au 53^{me} degré latitude N., à distance à peu près égale du pôle et de l'équateur, de l'Océan Atlantique et du Pacifique.

Rien n'est plus propre à intéresser les agriculteurs que les deux traits qui caractérisent la météorologie du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

1o. L'abondance des pluies durant le mois de la végétation.

2o. La quantité relativement peu considérable de neige qui tombe pendant l'hiver, à différents intervalles, de sorte qu'elle est rarement accumulée par les vents, de façon à entraver la circulation. Les tempêtes de neige ou *blizzards* qui dévastent le Nord-Ouest des Etats-Unis, sont très rares dans le Manitoba et n'y sévissent que beaucoup plus faiblement, une fois ou deux, trois fois au plus par hiver.

Avec la nouvelle année commencent les froids les plus vifs, dont la rigueur exceptionnelle pendant quelques jours est adoucie par les rayons d'un beau soleil, et par le calme de l'atmosphère dont la pureté fait régner au Manitoba des journées brillantes auxquelles succèdent des nuits sereines d'une incomparable beauté.

La sècheresse de l'air, l'absence de brouillards, la succession régulière des saisons, rendent le climat du Manitoba le plus salubre et le plus propre à faire de cette contrée la résidence d'une population forte, saine et prospère, et l'on a remarqué que les hommes les plus robustes sont souvent des Européens ou des Canadiens-français qui sont venus jeunes se fixer dans ce pays.

Là sont ces fameuses terres à blé sans rivales au monde, qui ont fait dire, depuis leur découverte récente, que le Canada deviendrait le grenier universel.

Il est difficile de se faire une idée des récoltes abondantes qui se font dans le Nord-Ouest, à proprement parler, sans système de culture, et cette fertilité extraordinaire verra s'écouler bien des années avant que l'agronomie ne soit obligée d'y appliquer de nouvelles méthodes scientifiques.

Les terres noires sont si riches en matières organiques,

que l'alimentation des plantes ne les épuisera pas de bien longtemps ; les cultivateurs en tirent ce qu'ils peuvent sans rien leur rendre sous forme d'engrais. Il leur suffit de soulever un pouce ou deux à la surface pour y entretenir la fécondité, et cette pratique pourra être continuée impunément durant une très longue période. Les fumiers pendant les premières années seraient du reste plus nuisibles qu'utiles. Aussi les cultivateurs avaient-ils pris l'habitude de transporter fumiers et litières en traîneaux, et de les déposer sur la glace des rivières, qui les emportaient dans leur fonte au printemps. La loi ayant cessé de tolérer ce procédé, on entasse les fumiers près des étables, et quand le tas devient gênant on ne l'enlève pas, c'est l'étable que l'on déplace !

La bonne culture serait évidemment d'une grande utilité, et donnerait des résultats surprenants ; on peut l'affirmer, si l'on considère que ceux qui se sont établis là sans aucune connaissance préalable, y trouvent une rémunération des plus encourageantes.

On rencontre dans le Nord-Ouest canadien de simples ouvriers, quelques-uns même Français, venus depuis peu d'années, ne disposant pas alors de 200 piastres, qui aujourd'hui ne céderaient pas leur propriété pour \$10,000.

Les récoltes ne sont pas seulement remarquables par leur abondance. Les produits sont de qualité supérieure.

Dans un pays presque aussi grand que l'Europe il est naturel que le rendement des récoltes varie selon les qualités du sol et les différences de climat.

Le Manitoba est la terre promise du froment.

Le rendement moyen du blé au Manitoba dans 84 localités pour lesquelles des rapports ont été faits en 1882, est de environ 32 minots à l'acre, soit pleinement 28 hectolitres à l'hectare. Le plus fort rendement connu, d'après ces rapports, eut lieu à Millford et atteignit 104 minots par 2 acres, soit 46 hectolitres et deux tiers à l'hectare. (Résumé du

“Times” de Winnipeg). Le “Globe” de Toronto constate aussi que le rendement moyen du blé a été, en 1882, de 32 minots par acre.

On reste au-dessous de la vérité en admettant :

Pour le blé,	30 min. par acre,	26,92 hect. par hectare.
Pour l'orge,	30 “	“
Pour l'avoine,	40 “	“
Pour les pois,	20 à 25 “	“

Le rendement des pommes de terre, en 1882, est constaté à 274 minots par acre, = 245,90 hectolitres par hectare.

Et la moyenne de celui des betteraves est d'environ 400 minots par acre, soit 360 hectolitres par hectare.

Cependant, dans la fameuse ferme Bell, située à 312 milles à l'ouest de Winnipeg, et qui couvre une étendue de près de 58,000 acres, environ 23,470 hectares, le rendement du blé qui, à certains endroits s'est élevé à 40 minots par acre, est resté dans d'autres parties entre 20 et 25.

La charrue américaine en acier est le plus généralement employée, cependant des charrues canadiennes légères permettent de creuser un sillon plus profond et donnent d'excellents résultats.

Sur une charrue de douze pouces, on attelle une paire de deux chevaux ou de bœufs, et avec un bon attelage, on peut faire en moyenne un arpent de labourage par jour.

Avant les semailles, la terre subit généralement deux labours, un premier labour superficiel d'un ou deux pouces en été, puis un autre de deux pouces et plus vigoureux au printemps suivant ; le second n'est pas transversal au premier, les deux labours se font dans le même sens.

On sème environ deux minots de blé, d'orge ou d'avoine par arpent.

Le trèfle, le mil, le seigle et le lin viennent admirablement, ainsi que les légumes et les végétaux.

Les sauterelles, qui ont ravagé les récoltes en 1868, n'ont plus reparu qu'en 1873, mais cette invasion n'a fait que des dégâts partiels.

Le printemps commence ordinairement vers la mi-avril, il n'est cependant pas rare de voir semer le blé dans les premiers jours de ce même mois. Le soleil fait disparaître presque toute la neige, et la gelée quitte le sol. Les récoltes sont bien rarement endommagées par des gelées de printemps.

Le foin se fauche du 15 juillet au 15 septembre ; le blé, l'orge et l'avoine, vers la première quinzaine d'août.

L'automne est hâtif.

Les premières gelées font leur apparition vers le 10 septembre, mais la neige ne se montre qu'en octobre pour commencer à fondre en mars, sous l'influence du soleil.

Les différentes variétés de fruits poussent dans le Nord-Ouest, soit en culture, soit à l'état sauvage. Les tomates y viennent en abondance.

L'élevage du bétail, la production du lait, du beurre et du fromage y sont d'un excellent rapport.

L'écoulement des produits se fait facilement, soit directement, soit par des intermédiaires qui vont traiter du prix dans les fermes.

REMARQUES

Nous allons maintenant passer rapidement en revue les défauts de l'agriculture au Canada telle qu'elle est actuellement pratiquée. Outre nos quelques observations personnelles, l'enquête faite en 1884 par un comité spécial nommé par la Chambre des Communes afin d'obtenir des renseignements sur les industries agricoles de la Confédération nous a fourni des informations qui nous semblent offrir un très grand intérêt, si l'on veut bien ne pas perdre de vue les résultats pour ainsi dire merveilleux que nous venons de

signaler et qui indiquent la mesure de ce que l'on pourrait attendre d'exploitations dirigées avec science et méthode, comme nos agriculteurs en sont capables.

Les cultivateurs canadiens ne produisent pas en moyenne plus de la moitié de ce qu'ils pourraient produire. Cela tient au manque de connaissances requises dans la profession, plus encore à l'ignorance des besoins du marché domestique et du marché étranger.

Il n'est pas téméraire d'évaluer à plus de \$200,000,000, c'est-à-dire à plus d'un milliard de francs, la perte annuelle qui en résulte pour le Canada, et par conséquent pour les cultivateurs eux-mêmes. (Réponse du Directeur de l'Agriculture de la Province de Québec, au Président de l'enquête.)

L'absence d'informations suffisantes, et, dans beaucoup de cas la négligence des cultivateurs, ne font pas assez discerner l'espèce de grain qui convient le mieux aux différents sols; et l'on ne fait rien pour propager les méthodes de production les plus économiques et les plus efficaces.

Il existe encore au Canada beaucoup de cultures défectueuses.

Dans la culture des céréales, des racines et des herbes, les principales fautes sont le défaut d'un changement périodique et d'un choix convenable des graines, d'un bon système de rotation des récoltes, d'un labour profond et d'une connaissance suffisante de la valeur et de l'emploi approprié des engrais.

Sur les anciennes terres, la valeur de ces derniers est mal appréciée dans beaucoup de cas, et une proportion considérable de leur pouvoir fertilisant est neutralisée par une exposition trop prolongée à l'air, et par la perte de leurs parties liquides.

Dans l'élevage des animaux, c'est le trop petit nombre de mâles pur sang qui entrave l'essor de cette branche agricole, rendant cependant d'importants résultats, de même que le

défaut de savoir adapter les races aux conditions particulières des différentes parties du terroir.

Dans la production du beurre, on ne donne pas assez de soin au lait et trop peu d'attention au choix des vaches laitières ; la nourriture qui est distribuée à celles-ci, n'est pas assez nutritive, et n'a pas les qualités les plus propres à la sécrétion du lait. Les qualités inférieures de beurre sont en grande partie le résultat d'un défaut d'habileté ou des connaissances requises pour sa fabrication, et de l'absence d'appareils perfectionnés.

Dans la fabrication du fromage, on observe aussi un manque d'habileté et de connaissances techniques. La qualité de la présure est négligée, ainsi que le choix des matériaux dont on se sert pour l'emballage. Il est à remarquer que les bâtiments employés comme fromageries sont la plupart construits trop légèrement pour offrir une protection convenable contre les changements atmosphériques.

Dans la culture des arbres fruitiers on ressent un grand besoin de variétés plus vigoureuses et se conservant mieux. On manque de connaissances spéciales sur les maladies et sur les insectes auxquels les arbres fruitiers sont exposés, et cette culture deviendrait bien plus lucrative par l'introduction d'espèces mieux adaptées au pays et de méthodes propres à combattre les ennemis des vergers.

Comme on peut s'en rendre facilement compte, l'agriculture au Canada est encore, non pas à l'état d'enfance, mais loin de donner à ceux qui la pratiquent tous les avantages que sauraient obtenir des hommes expérimentés, arrivant dans ces contrées fertiles avec un bagage de connaissances acquises, leur permettant d'appliquer avec discernement sur des terrains nouveaux, qui veulent être exploités, tout ce que l'étude et l'expérience de chaque jour les a forcés d'apprendre sur le sol épuisé de notre vieux continent.

De quelles conséquences heureuses ne serait pas susceptible un tel mouvement !

CONCESSIONS DES TERRES

Chaque province de la Confédération a un système particulier d'octroi gratuit des terres publiques pour la colonisation.

L'Ile du Prince-Edouard n'a plus de terres publiques disponibles. Les terres arables appartiennent, à peu d'exceptions près, à de riches propriétaires étrangers dont les habitants de cette province ne sont que les fermiers.

La Nouvelle-Ecosse concède aux colons des lots de 40 hectares au prix de 224 francs chaque lot.

Le Nouveau-Brunswick donne encore des concessions gratuites.

La Province d'Ontario concède gratuitement des lots de 80 hectares sous certaines conditions.

Chaque chef de famille peut également obtenir des lots de 40 hectares pour chacun de ses enfants âgés de plus de dix-huit ans, sans distinction de sexe.

Le titre définitif de propriété n'est remis par le gouvernement qu'au bout de cinq années d'occupation, quand il a été prouvé que six hectares ont été défrichés par lot de 40 hectares, que les concessionnaires y ont résidé au moins six mois chaque année, et qu'ils y ont construit une maison de vingt pieds de longs sur seize de large.

Des privilèges spéciaux sont accordés aux colons afin de leur permettre d'élever leur famille et de défricher leur propriété sans courir le risque de se voir enlever le fruit de leurs travaux.

La Province de Québec cède des terres à des prix variant de 2 frs 25 à 6 frs 75 l'hectare, par lots de 80 hectares 94 ares, avec facilité d'acquisition d'autant de lots que le colon a de fils. Un cinquième du montant total de l'achat se paie comptant et le reste en quatre paiements annuels, portant intérêt à raison de 6 p. c. l'an.

Cette province fait également des octrois gratuits de terre,

par lots de 40 hectares 47 ares. à toute personne âgée d'au moins 18 ans, occupant le terrain ainsi concédé dans le mois qui suit la date du permis d'occupation.

Le concessionnaire n'est mis en possession de son titre définitif qu'au bout de quatre années, s'il a mis en culture quatre hectares 85 ares, et construit une maison d'au moins douze pieds carrés.

Une loi votée par la législature de 1868 accorde aux colons des privilèges très étendus, dans le but de les protéger contre des revers de fortune, dans les premières années de leur installation, et exempte de saisie depuis le jour de l'occupation du sol et pendant dix années après la délivrance du titre de propriété, ses effets, instruments, bêtes de somme et provisions en proportion très large.

Le Nord-Ouest de la Confédération est divisé en townships ou cantons, d'une contenance de *six milles* carrés chacun. Ces townships contiennent trente-six sections mesurant 640 acres, lesquelles sont elles-mêmes subdivisées en quarts de sections de 160 acres. Des chemins de la largeur d'une chaîne ; (20 mètres) sont réservés entre les sections, en allant du nord au sud, et entre chaque deux sections de l'est à l'ouest.

Le chemin de fer du Pacifique Canadien a, par contrat avec le gouvernement, une concession de 25,000,000 d'acres de terre, qui, sur une étendue de 24 milles de chaque côté de sa voie principale, comprennent tous les numéros impairs des sections des townships, sauf les numéros 11 et 29 réservés par le gouvernement pour les fins de l'éducation. Enfin, tous les numéros pairs, excepté les numéros 8 et 26 appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson, sont réservés par le gouvernement pour les *homesteads* et préemptions.

Le *homestead* est l'octroi gratuit par le gouvernement d'un quart de section, c'est-à-dire 160 acres ou 64 hectares, à choisir sur les terres lui appartenant, et le droit de préemption est la faculté réservée au colon d'acheter, de préférence

à tout autre, le quart de section attenant à son *homestead*, à des prix variant de 10 à 15 francs l'acre (25 à 37 francs l'hectare).

Un colon et chacun de ses enfants, âgé d'au moins 18 ans, peuvent choisir un *homestead* sur les terres du gouvernement, et jouir de leur droit de préemption.

Les conditions du *homestead* sont comme suit :

Payer 50 francs en faisant inscrire son nom au bureau des terres. Résider sur son lot au moins six mois par année, pendant trois ans à compter du jour qu'on a pris son octroi ; préparer sur son *homestead* pendant la première année dix acres de terre (4 hectares) ; pendant la seconde année semer ces dix acres et en préparer quinze autres (six hectares et demi) ; pendant la troisième année semer ces vingt-cinq acres et en préparer en sus quinze nouveaux ; enfin construire sur son *homestead* une maison habitable. Lorsque ces conditions ont été remplies, après trois ans, le colon reçoit, sans débourser un sou, ses lettres patentes, et il devient propriétaire indiscutable et indiscuté. L'expérience a démontré la sagesse de ces dispositions de la loi, tant pour le bien du pays que pour celui de l'émigrant.

Le chemin de fer du Pacifique vend ses terres depuis \$2.50 l'acre (13 francs) et plus sous certaines conditions de culture.

Les règlements en vigueur depuis 1882 répartissent les terres du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest en quatre catégories :

A. Terres situées d'un côté ou de l'autre de la voie principale du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de ses voies de raccordement dans un rayon de vingt-quatre milles.

B. Terres situées d'un côté ou de l'autre de tout chemin de fer projeté (autre que le chemin de fer Canadien du Pacifique) approuvé par un arrêté du Conseil, publié dans la *Gazette du Canada*, et dans un rayon de douze milles.

C. Terres situées au sud de la voie principale du chemin

de fer Canadien du Pacifique, et non comprises dans les classes A et B.

D. Terres autres que celles comprises dans les classes A, B et C. Il va sans dire que le gouvernement s'est réservé les droits les plus étendus, pour vendre et disposer des terres, et que la porte est largement ouverte aux exploitations agricoles qui rencontreraient au Canada toutes les facilités pour s'établir dans des conditions exceptionnelles.

IV

FORÊTS

Les provinces de l'Est ont trouvé pendant de longues années une source de richesse dans les produits des forêts, dont les trésors ne peuvent être comparés à ceux d'aucune terre. Cependant le moment est venu où il faut se préoccuper de mettre un frein au gaspillage irréfléchi qui a été fait de ces précieuses ressources.

L'ignorance de la plupart des colons en matière d'économie forestière, l'incompétence de ceux qui les dirigeaient, ont laissé commettre bien des fautes ; mais il est juste d'ajouter que, répandus en trop petit nombre sur une trop grande superficie, ils ne pouvaient réglementer sciemment cette importante branche de production, qui, couvrant des territoires immenses, pourra, quand la science y aura pénétré, donner lieu à la création de puissants établissements dont ceux qui existent déjà peuvent donner une idée.

Nous donnons ci-dessous la liste des différentes essences de bois du Canada et leur emploi :

Constructions navales.—Le cèdre, le pin, l'épinette, le sapin, le chêne, l'orme, l'épinette rouge, le merisier rouge.

Charpente de maison.—Le pin, le chêne, le bois blanc, le frêne, l'épinette, le châtaignier, le bouleau.

Bassins, pilotis, moulins hydrauliques.—La pruche, l'orme, le hêtre, le merisier, le chêne.

Charpente et machines.—Le frêne, le hêtre, le merisier, le pin, l'orme, le chêne.

Modèles de fonderie.—L'aulne et le pin.

Rouleaux et dents de roues.—Le cormier, le charme, le bois de fer.

Machines de moulins.—Le pommier sauvage.

Meubles et ébénisterie ordinaire.—Le bouleau, le merisier, le cèdre, le cerisier, le pin, le bois blanc, le frêne.

Ebénisterie de luxe.—L'érable, le chêne, le noyer tendre, le noyer dur, le cerisier, le châtaignier, le cèdre, le tuligier, l'aulne.

Tonnellerie.—Le sapin, le cèdre, le chêne, le frêne, le peuplier.

Instrumentes aratoires et charroonnage.—Le hêtre, l'orme, le chêne, le noyer, le frêne, le bois blanc, le saule.

Manche de hache.—Le bouleau, le frêne, le noyer, le hêtre, le charme, le bois de fer.

Traverses de chemin de fer.—L'épinette rouge, le cèdre, le chêne, le frêne, la pruche, le châtaignier, le hêtre, le charme, le bois de fer.

Gravures et ouvrages au tour.—Le bois blanc, le saule, l'aulne rouge, l'arbousier, le canouiller.

Fuseaux et bobines.—Le merisier et le peuplier.

Fabrication du papier.—Le peuplier et le bois blanc.

(A suivre)

Pour aider à la solution de questions qui
s'agissent aux Etats-Unis et au
Canada

MEMOIRE

adressé à Sa Sainteté Pie X, aux Eminentissimes Car-
dinaux, ainsi qu'aux principaux archevêques et
évêques des Etats-Unis et du Canada intéressés
dans la matière et à leurs conseillers.

SECTION III.—DE LA CONSERVATION DE LA LANGUE MA-
TERNELLE PAR RAPPORT A LA CONSERVATION
DE LA FOI

(Suite)

CHAPITRE I.

Un travail très documenté, fait par deux prêtres des Etats-
Unis et qui est en ma possession, conclut qu'ils ne peuvent
être plus de 4 millions et demi. Les Irlandais émigrèrent
aux Etats-Unis en très grand nombre au XIXe siècle, sur-
tout durant les années 1847 à 1854, alors que sévissait une
grande famine en Irlande, chose qui leur rendait impos-
sible une existence déjà excessivement pénible par suite
des injustices les plus criantes, des spoliations, des persé-
cutions de tous genres de la part de la protestante Angle-
terre. Ils formèrent ainsi la grande majorité catholique
pendant un certain laps de temps, c'est-à-dire avant que
les autres races eussent commencé à émigrer aux Etats-
Unis en aussi grand nombre. Leur majorité est perdue de-

puis longtemps et leur importance numérique décroît de jour en jour; car l'immigration irlandaise a beaucoup diminué et diminuera encore davantage par suite des efforts que firent déjà et continuent à faire, l'épiscopat et le clergé d'Irlande et par suite de l'action de plusieurs sociétés qui se sont formées pour retenir les Irlandais chez eux. Il faut ajouter que le taux des naissances chez les Irlandais aux Etats-Unis est moindre en général que celui des autres races catholiques; ce qui est dû surtout, semble-t-il, à ce que très souvent, quand ils se marient, ils le font tard.

Mais les Irlandais, qui furent pendant un certain temps plus nombreux que les catholiques des autres races aux Etats-Unis, ne furent pas, soit comme prêtres, soit comme fidèles, les premiers, ou au moins ne le furent pas plus que les autres. Les premiers et les principaux missionnaires des tribus indiennes furent des Français et des Espagnols. La plupart des premiers évêques des Etats-Unis étaient français. Ainsi, dans le premier quart du XIXe siècle, nous trouvons aux Etats-Unis (d'alors) 5 diocèses, comprenant des territoires immenses: Baltimore, New-York, Philadelphie, Boston, Bardstown; les évêques étaient Carroll, *de Cheverus*, *Dubois*, *Flaget*, Egan: trois évêques français sur cinq. Il y avait aussi alors à la Nouvelle-Orléans pour la Louisiane (possession française, vendue aux Etats-Unis en 1803 par Napoléon Ier) un évêque français: Mgr Dubourg. Je passe sous silence ce qui se rapporte aux possessions espagnoles et mexicaines, territoires immenses qui ne faisaient pas alors partie des Etats-Unis, mais y furent annexés plus tard. En 1833, lors du IIe Concile provincial de Baltimore, il y avait aux Etats-Unis 12 évêques, parmi lesquels 6 français. On trouve encore, dans la suite, un grand nombre d'évêques qui ne sont pas d'origine irlandaise, mais d'origine française, belge, espagnole, allemande, etc. Et on trouve que la plupart des prêtres qui sont aux postes avancés et difficiles appartiennent à ces nationalités.

69. Les Canadiens-Français, appelés également Franco-

Américains aux Etats-Unis, sont les descendants des Français qui allèrent s'établir au Canada en XVIIe et au XVIIIe siècles. Ce terme général embrasse aussi les Acadiens, habitants de l'ancienne Acadie ou Nouvelle-Ecosse.

Lorsque, par le traité d'Utrecht en 1713, la France céda l'Acadie à la Grande-Bretagne, les Français qui l'habitaient étaient à peine 2000; et lorsqu'en 1763, par le traité de Paris, la Nouvelle-France passa à l'Angleterre, il n'y avait alors dans cette partie du Canada actuel qu'environ 60,000 personnes d'origine française. Ces gens se multiplièrent si prodigieusement qu'ils sont actuellement environ 3,500,000, dont 1,200,000 environ résident aux Etats-Unis, surtout dans la Nouvelle-Angleterre. Ils ont émigré là de leur pays d'origine et l'émigration continue. Le taux de la natalité chez les Canadiens-Français est extraordinaire; il est à propos de citer là-dessus quelques témoignages.

Siegfried (écrivain protestant), *Le Canada*, p. 290, écrit :

“La remarquable fécondité des familles canadiennes est universellement connue. Cent fois, dans des articles, des discours et des livres, on a célébré ces familles de dix, quinze, parfois vingt enfants. Le recensement officiel du Dominion ne nous fait pas connaître exactement le taux respectif de la natalité chez les deux races; mais il est manifeste que la natalité canadienne-française est une des plus élevées qui soient au monde et qu'en tout cas elle dépasse de beaucoup celle des populations canadiennes anglaises. C'est ainsi que la province de Québec, par le simple jeu de ces naissances, a pu devenir presque exclusivement française, tandis que, pour la même raison, une partie de la province d'Ontario est en train de perdre son caractère britannique. Comme nos frères d'Amérique ne présentent aucun signe physique de décadence, il est aisé de comprendre qu'ils conçoivent en leur avenir une confiance illimitée: le nombre, d'après eux, doit un jour leur donner la puissance.”

La Presse de Montréal (8 oct. 1910) a ce qui suit sur le même sujet :

“ Un éducateur éminent, qui est en même temps statisticien, disait, il n’y a pas bien longtemps, que “ si l’abaissement du taux des naissances, parmi ce que l’on est convenu d’appeler les familles américaines, continuait pendant quatre-vingts ans encore, on n’enregistrerait plus de naissances dans cette classe de gens, après cette période d’années.” On doit entendre par familles américaines les descendants des races de langue anglaise qui se sont établies dans le pays, depuis plusieurs générations.... D’un autre côté, les enfants des immigrants commencent à devenir tellement nombreux, qu’ils font le sujet de sérieuses réflexions. On a également constaté que le taux des naissances chez les Irlandais diminuait beaucoup plus vite que celui de toute autre nationalité immigrante....

“ Pendant que, ce que l’on est convenu d’appeler l’élément américain, continu à diminuer en nombre et en force de la manière la plus insensée et la plus rapide, la puissance du nombre chez les Franco-Américains augmente d’une manière très rapide. Une enquête faite avec soin dans les rapports des recensements recueillis dans les différentes paroisses franco-américaines, démontre que le nombre moyen par famille, d’enfants ayant atteint l’âge de vingt-et-un ans, est d’environ cinq, tandis que la moyenne pour les familles américaines est de un et deux cinquième et pour les familles irlandaises de trois et quatre dixièmes. C’est un fait particulièrement remarquable, que toutes les races dont la langue maternelle est la langue anglaise, qui immigrent aux Etats-Unis, subissent immédiatement une prompte diminution dans le taux de leurs naissances, quand, à côté d’eux, les immigrants de nationalité étrangère, ne constate pas une diminution appréciable dans le taux des naissances, aussi longtemps qu’ils continuent à parler leur langue maternelle. Ce serait donc là une raison de plus pour la conservation de la langue française parmi les Franco-Américains... Ces quelques données indiquent clairement que la population franco-américaine se double en nombre à chaque génération, et ceci est particulièrement significatif dans la Nouvelle-Angleterre et à New-York, où cet élément se groupe en plus

grand nombre. Elles indiquent que les Yankees diminuent rapidement et que le facteur le plus important dans la nation, après eux, l'élément irlandais, sera bientôt largement dépassé par notre population. Il ne s'agit que de deux ou trois générations pour que les Franco-Américains exercent une influence prépondérante dans les affaires de la Nouvelle-Angleterre."

Et la *Catholic Encyclopedia*, v. VI, p. 273, nous l'a dit qu'il est établi scientifiquement que les Canadiens-Français, au moins au Canada, doublent leur nombre par augmentation naturelle tous les vingt-six ans : "It having been scientifically established that the French Canadians—at least in Canada—double their numbers by natural increase every twenty-six years."

Les Canadiens-Français forment plus des trois quarts de la population catholique du Canada ; cette proportion est peut-être un peu baissée en ce moment par suite du grand flot d'immigration de toutes les races qui a eu lieu ces derniers temps dans l'Ouest du Canada.

Les Franco-Canadiens ont seuls habité le Canada pendant 150 ans. Ils ont été les premiers à l'explorer, à évangéliser les tribus indiennes du Canada et d'une partie des Etats-Unis, à fonder les séminaires et autres établissements, à fournir les premiers évêques, etc.

70. Afin que le lecteur puisse mieux juger de la valeur des arguments que j'apporterai et des réponses que je donnerai à certaines objections, il est nécessaire que je dise quelque chose de la foi et des vertus des Canadiens-Français, de leurs idées et de leurs usages relativement à la paroisse, ainsi que de leur fidélité à leur patrie d'adoption, soit le Canada, soit les Etats-Unis.

Nous lisons ce qui suit dans Hamon, S. J., *Les Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre*, Québec, 1891, p. 34 : "Voici comment s'exprime à ce sujet un éminent publiciste catholique américain, M. Gilmary Shea, dans le *North Western Chronicle*, de Saint-Paul :

"Les Canadiens-Français forment une des portions le plus industrieuses et les plus intelligentes de notre popu-

lation. Ils sont religieux et entretiennent leurs églises ; ils ont confiance dans l'éducation et entretiennent leurs écoles paroissiales ; ils sont moraux et surveillent les mœurs de la jeunesse et de l'enfance.

“ A ces divers points de vue, ils brillent au premier rang dans nos villes manufacturières. Ils aiment la société, ils se divertissent d'une façon intelligente et agréable et ne sont jamais compromis dans les émeutes, les grèves ou les bagarres.

“ Ils aiment à s'instruire. Ils ont leurs journaux, rédigés en français par des écrivains capables, dévoués et patriotes ; ils ont leurs sociétés admirablement organisées et dirigées par des hommes compétents et consciencieux.

“ Ce peuple déjà nombreux aujourd'hui aux Etats augmente encore tous les jours, et forme un des contingents les plus considérables du catholicisme dans le nord des Etats-Unis. Comme citoyens, comme catholiques, ils possèdent les plus grandes qualités et se montrent en tout dignes de l'estime et de l'admiration de ceux qui les apprécient avec impartialité.”

Voici des paroles non moins flatteuses, tirées de l'ouvrage *La Race française en Amérique* par MM. Desrosiers et Fournet, Montréal, 1910, p. 221 : “ Les Canadiens-Français, disait un jour un sénateur de New-Hampshire, M. Blair, forment un des éléments les plus actifs de notre population. Ils sont appelés à rendre de grands services à la République américaine ; toutes leurs tendances et leurs aspirations sont vers nous ; le fait qu'ils sont catholiques ne nuit en rien à leur utilité comme citoyens. Au contraire, ils s'assimilent facilement nos institutions et nos coutumes, tout en restant fidèles aux principes de leur foi.”

71. L'Irlandais Gilmary Shea, cité par Hamon, constata le zèle des Franco-Canadiens pour leurs églises et leurs écoles paroissiales. Divers passages apportés plus haut, n. 42, montre que Gilmary Shea ne se trompait pas quand il louait les Franco-Américains de leur zèle à l'égard des écoles paroissiales. Le jugement de cet écrivain est confirmé par les témoignages suivants : “ L'école est un des

rouages essentiels de l'organisation paroissiale, telle que l'entendent les Canadiens-Français. Aux Etats-Unis, ils ont compris qu'elle était la sauvegarde indispensable de leur foi et de leur nationalité. Avant même que Rome l'ait expressément demandé, à côté des écoles publiques, ils ont élevé des écoles catholiques souvent au prix des plus grands sacrifices. (Desrosiers et Fournet, op. c., p. 230).—

“ Les évêques américains, témoins de ces résultats étonnants, ont été les premiers à féliciter les Canadiens de leur zèle pour les écoles, et à les proposer comme modèles aux autres paroisses de leurs diocèses.” (Hamon, op. c., p. 108).

72. Pour les Canadiens-Français, en tant qu'ils sont catholiques, la chose fondamentale est la paroisse telle qu'elle existe au Canada et constituée surtout par l'église, l'école et un curé de leur nationalité. Quand ils s'établissent dans un nouvel endroit, fondent une colonie, un de leurs premiers soins est de bâtir l'église et, après, l'école ou le couvent. Ils considèrent la paroisse comme l'institution qui a été la gardienne de leur foi, de leur langue, de leurs traditions, de leur nationalité. C'est elle qui a donné les prêtres, les missionnaires, les religieuses, qui a formé les hommes d'Etat. C'est elle qui a organisé l'assistance publique, reculé par la colonisation les bornes de la région habitée, et, par l'application du principe électoral, servi de base à la municipalité. Elle a été le foyer de la vie religieuse et sociale, le berceau des libertés politiques, l'école d'apprentissage du gouvernement représentatif et populaire, comme le bourg et le township en Angleterre et la commune dans les Flandres. Dans la province de Québec, la paroisse est encore le pivot autour duquel roule toute la vie civile, municipale et religieuse de la population. Et il faut souscrire absolument aux paroles de MM. Desrosiers et Fournet : “ Tout dans notre vie nationale découle d'elle ; on ne saurait exagérer l'importance de son rôle ni la valeur de son œuvre ” (op. c., p. 283 ; voir aussi pp. 226, 273, 275).

Les Franco-Canadiens des Etats-Unis ont tâché d'imiter la paroisse de leur mère-patrie autant que la différence des situation le permettait. Le lecteur comprend déjà, mais il le comprendra mieux plus loin, qu'une telle institution, qui groupe

ensemble dans un pays nouveau des gens étrangers de même langue, de même souche, de mêmes usages, soit puissante pour la conservation de la foi et la pratique de la religion. Tout y contribue à produire de bons effets ; je note le suivant entre tant d'autres : "Après de longs voyages, et peut-être aussi un oubli prolongé de ses devoirs religieux, un Canadien se retrouve enfin avec ses compatriotes à la grand'messe de la paroisse ; il entend de nouveau ces chants d'églises qui lui rappellent tout un passé de bonheur et de foi. Il ne résistera pas longtemps à l'émotion qui s'en dégage ; ses yeux se mouilleront de larmes ; il reviendra au Dieu de son enfance.

"Seuls dans les États de l'Est, les Canadiens chantent la messe en plain-chant. Dans les autres églises, on a des chœurs de jeunes filles qui, incapables de soutenir le plain-chant, exécutent de soi-disant messes en musique." (Hamon, op. c., p. 94).

73. Que de belles choses à dire sur la fidélité que les Canadiens-Français, après la conquête, montrèrent à l'Angleterre, à laquelle, au prix de leur sang, ils gardèrent le Canada.

Voyons d'abord s'ils aiment encore la France et si cela pourrait jamais nuire à leur loyauté à l'Angleterre ou aux États-Unis. Entendons d'abord Klein, *Au pays de la vie intense*, 7^e éd., Paris, 1905, p. 75 s. : "Pour les Franco-Canadiens de la province de Québec, les plus intéressants à nos yeux, il n'est pas douteux que la patrie véritable, ce soit leur province elle-même, avec tout ce qui s'y garde de fidélité à leur langue, à leur religion, à leurs traditions. Autour de ce sentiment, le premier de beaucoup, on en remarque trois autres qui coexistent sans lui ressembler ni se ressembler entre eux. Par intérêt bien entendu et par amour de l'indépendance, nos Canadiens tiennent à leur fédération avec les autres provinces, et il leur plaît que le *Dominion* fasse figure de nation. Par devoir et raison ils reconnaissent l'Angleterre comme suzeraine et comme suzeraine aujourd'hui bienfaisante ; ou, pour parler plus exactement, ils se trouvent fort bien d'appartenir au puissant Empire britannique, comme partie d'ailleurs libre et égale en droits à chacune des autres. Par scrupule de fidélité, par fierté de race, par poésie, par survivance plus ou moins cons-

ciente de toutes sortes d'influences subtiles, généreuses et ennoblissantes, ils gardent le culte idéal de la France; de la France d'autrefois, dont ils se croient, non sans motif, autant que nous les héritiers; de la France d'aujourd'hui, qui les étonne, les inquiète, les effraie, et cependant, même pour eux, est encore la France."

Voyons maintenant ce que pense d'eux un Canadien-Anglais de grande autorité, homme d'état et protestant, je transcris de la *Revue Franco-Américaine*, 1er janvier 1911, p. 230 s.: "Il y a des questions,—disait récemment à Kingston Sir James Whitney, premier ministre de la province d'Ontario,—que nombre d'hommes publics ont soin de ne pas toucher soit en public, soit même dans des réunions privées. Parmi celles-là se trouve la question des Canadiens-Français; mais pour ma part je ne vois pas pourquoi je ne la discuterais pas ouvertement et sincèrement et en ce lieu même. J'ai un profond respect et une profonde admiration pour le Canadien-Français; je crois à son honnêteté, à sa loyauté, à sa fidélité et je me rappelle le mot d'un Canadien-Français distingué—j'ai la conviction qu'il révélerait beaucoup de vérité, si les circonstances s'y prêtaient—que les Canadiens-Français seront parmi les premiers à combattre et les derniers à cesser le feu pour la défense de leur pays.

"Je connais les Canadiens-Français—peut-être pas autant que quelques autres, mais assez pour savoir que dans les régions rurales de Québec l'élément canadien-français est aussi honnête et craignant Dieu qu'aucun autre élément sur le grand continent nord américain.

"J'ai foi aux Canadiens-Français, je sens et je crois que ce sont des Canadiens loyaux, et qu'ils sont aussi loyaux au drapeau britannique. "Assurément nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'ils oublient leur origine française." Mettons-nous à leur place et demandons-nous, si nous ne serions pas, comme eux, fiers de nos ancêtres, quoique loyaux au pays où nous vivons et à l'Empire dont ce pays fait partie."

Pour employer l'expression de M. Bourassa, les Canadiens-Français veulent être français comme les Américains sont anglais. "Soyons français, comme les Américains sont anglais." (Henri Bourassa, *Les patriotisme canadien-français*, p. II).

Ceux qui les connaissent souscriraient sans hésitation à une phrase restée célèbre de Sir Etienne Taché : "Le dernier coup de canon tiré sur le sol de l'Amérique pour la défense du drapeau anglais le serait par un Canadien-français." (Siegfried, op. c., p. 125).

74. Ils ont donné des preuves éclatantes de la fidélité dont ils viennent d'être loués. Je laisse parler des écrivains déjà connus. "Les Américains firent appel au Canada et voulurent engager ses habitants dans leur révolte contre la métropole, laissant entendre que la liberté religieuse serait mieux respectée par eux que par l'Angleterre. En ces circonstances, Mgr Briand prescrivit dans un mandement (22 mai 1775) à ses diocésains, la conduite que leur imposaient la conscience et la religion. Le Canada fut envahi par les Bostonnais qui, après s'être emparés de Montréal et des Trois-Rivières, portèrent le siège sous Québec. Mais là ils furent battus et Montgomery, leur chef, tomba mort.

"Néanmoins ils essayèrent encore de la conciliation et disputèrent aux Canadiens le célèbre Franklin et John Carroll, plus tard évêque de Baltimore. Ils invitaient les habitants du Canada à faire cause commune avec eux. Ils promettaient au peuple le libre exercice de la religion catholique; au clergé la jouissance pleine et entière de ses biens; la direction de tout ce qui a rapport à l'autel et à ses ministres serait laissée aux Canadiens et à la législature qu'ils voudraient se donner, pourvu que tous les autres chrétiens pussent également remplir les charges publiques, jouir des mêmes droits civils et politiques, et professer leur religion, sans avoir à payer la même dîme de taxe au clergé catholique. Malgré de si séduisantes promesses, le peuple resta docile à son clergé qui lui prescrivait la fidélité à son souverain légitime. Après une série d'échecs, les Améri-

cains durent se retirer et Mgr Briand fit chanter un "Te Deum" d'actions de grâces (31 déc. 1776)." (Desrosiers et Fournet, op. c., p. 67 s.).—Ils se conduisirent de la même manière en 1812, lors du second conflit anglo-américain. Ils combattirent pour l'Angleterre; l'évêque de Québec ordonna des prières publiques pour le succès de la cause anglaise; et les séminaristes, prenant les armes, montèrent la garde sur les murs de la ville. (Siegfried, op. c., p. 64).

75. Peut-on parler avec la même assurance de la fidélité des Franco-Canadiens qui résident aux Etats-Unis envers cette autre terre d'adoption. Entendons un des plus vaillants défenseurs de la cause franco-canadienne aux Etats-Unis, Ferdinand Gagnon, cité par Hamon, op. c., p. 69 : "L'allégeance à un pouvoir ne change pas l'origine du sujet ou du citoyen; elle ne change que sa condition politique.—En prêtant serment de fidélité à la constitution des Etats-Unis, rien ne change en moi, "ni ma foi religieuse, ni mon amour des traditions nationales."—Que se passe-t-il alors?—Il se passe un contrat politique qui m'oblige à observer les lois du pays que j'adopte pour patrie, à défendre son drapeau, à travailler à la prospérité générale de la nation. En retour, la constitution du pays me promet protection et me donne droit de délibération, de censure et d'approbation. Elle m'ouvre les portes de la représentation nationale, communale et municipale.—Il ne s'est passé rien de plus entre ma conscience et mon serment d'allégeance.—Soyons loyaux! Respectons le drapeau qui nous protège, aimons-le, défendons-le! Soyons loyaux, mais en même temps, restons Canadiens-Français. Conservons précieusement notre langue et notre foi, c'est-à-dire respectons le signe que la religion a mis sur notre front et celui que la Patrie a mis sur nos lèvres.

Et Hamon, op. c., p. 164, écrit encore : "Dès avant la guerre d'Indépendance en 1776, bon nombre de Canadiens-Français avaient émigré dans la Nouvelle-Angleterre. Quand éclata la révolution américaine, beaucoup d'entre eux combattirent dans les armées de Washington. A la conclusion de la paix le Congrès américain, pour les récom-

penser de leurs services, donna à ces vétérans des terres sur les bords du lac Champlain. Ce fut l'origine du Corbeau et autres paroisses canadiennes qui s'établirent dès lors près du grand lac." Le même fait est relaté dans la *Cath. Encycl.*, v. VI, p. 272, où il est dit en outre que les Franco-Américains fournirent 40,000 soldats à l'armée de l'Union qui combattit les états esclavagistes du Sud.

(A suivre)

—:O:—

Vieux Documents

L'Empire Britannique et ses Colonies

EXAMEN DU DOCTEUR BENJAMIN FRANKLIN DEVANT LA
CHAMBRE DES COMMUNES, SUR LE RAPPEL DE L'ACTE
DU TIMBRE, EN 1766.

1) *Demande.* Votre nom et votre domicile ?

Réponse. Franklin, de Philadelphie.

2) D. Les Américains payent-ils chez eux des taxes de quelque importance ?

R. Ils en payent beaucoup et de très lourdes.

3) D. Quelles sont les taxes actuellement établies en Pennsylvanie par les lois de la colonie ?

R. Il y a des impôts sur toutes les propriétés immobilières ou mobilières, un impôt personnel, un droit sur les offices, professions, commerce et affaires, droit proportionnel aux bénéfices. Il y a une *excise* (ou impôt indirect) sur le vin, le rhum, les esprits, un droit de dix livres sterling par tête de nègre importé, et encore quelques autres droits.

4) D. A quoi servent ces impôts ?

R. A l'entretien de l'administration civile et militaire du pays, et au paiement de la lourde dette contractée durant la dernière guerre.

5) D. Combien de temps ces taxes doivent-elles durer ?

R. Celles qui sont destinées au remboursement de la dette doivent être continuées jusqu'en 1772, et plus longtemps si à cette époque la dette n'est pas payée tout entière. Les autres sont à perpétuité.

6) D. N'espérait-on pas que la dette serait remboursée plus tôt ?

R. Oui : lorsque la paix fut faite avec la France et l'Espagne. Mais une nouvelle guerre ayant éclaté avec les Indiens, a amené un nouvel emprunt, et en conséquence les taxes ont été continuées par une nouvelle loi.

7) D. Toute la population n'est-elle pas fort en état d'acquitter ces taxes ?

R. Non. Les frontières, dans toute l'étendue du continent, ayant été fréquemment ravagées par l'ennemi et fort appauvries, ne sont en état de payer qu'un très faible impôt. C'est pourquoi, en considération de leur détresse, nos dernières lois financières ont favorisé ces cantons, en déchargeant ceux qui ont souffert. Je suppose qu'on fait de même dans les autres provinces.

8) D. N'êtes-vous point intéressé dans l'administration des postes d'Amérique ?

R. Oui, je suis directeur général des postes de l'Amérique du Nord.

9) D. Ne regardez-vous pas la distribution du papier timbré par la poste, à tous les habitants, comme chose très praticable, s'il n'y avait point d'opposition ?

R. Les postes ne vont que le long des côtes, elles ne pénètrent point dans l'intérieur du pays, sauf quelques rares exceptions ; si elles le faisaient, l'envoi des papiers timbrés par la poste occasionnerait une dépense qui, en biens des cas, dépasserait de beaucoup le produit du timbre.

10) D. Connaissez-vous l'île de Terre-Neuve ?

R. Je n'y ai jamais été.

11) D. Savez-vous s'il y a dans cette île des routes de poste ?

R. J'ai ouï dire qu'il n'y a point de routes du tout, et que les communications d'un établissement à l'autre ne se font que par mer.

15) D. Pourriez-vous distribuer des papiers timbrés par la poste en Canada ?

R. Il n'y a de poste qu'entre Montréal et Québec. Les habitants vivent si épars et si éloignés les uns des autres dans cette vaste contrée, qu'on ne peut point y entretenir

la poste, par conséquent, ils ne peuvent recevoir de papier timbré par la poste. Les colonies anglaises qui bordent les frontières sont aussi très peu peuplées.

13) D. Cet état de choses ne rendrait-il pas l'acte du timbre très à charge pour ces habitants, s'il s'exécutait ?

R. Sans nul doute : car un grand nombre d'habitants ne pourraient se procurer le papier timbré dont ils auraient besoin, sans de longs voyages et sans une dépense peut-être de trois ou quatre livres pour faire gagner six pences à la couronne.

14) D. Les colonies, grâce à leur prospérité, ne sont-elles pas en état de payer le droit de timbre ?

R. Dans mon opinion, il n'y a pas assez d'or et d'argent dans les colonies pour payer le droit de timbre pendant un an.

15) D. Ne savez-vous pas que le produit du timbre doit être dépensé tout entier en Amérique ?

R. Je sais que suivant l'acte, cet argent est attribué au service de l'Amérique ; mais il se dépensera dans les colonies conquises où l'on entretient des troupes, et non dans les colonies qui le payeront.

16) D. N'y a-t-il pas une balance de commerce qui, des colonies où sont les troupes, reversera cet argent dans les colonies anciennes ?

R. Je ne crois pas. Je pense qu'il reviendra très peu d'argent. Je ne connais pas de commerce qui doive le rapporter chez nous. Je crois que, des colonies où on le dépensera, l'argent passera directement en Angleterre, car j'ai toujours observé que, dans toute colonie, plus il y a de remises sur l'Angleterre, plus on demande de marchandises, et plus on fait de commerce avec l'Angleterre.

17) D. Quelle est, suivant vous, la population blanche de la Pensylvanie ?

R. Elle est, je suppose, d'environ cent soixante mille habitants.

18) D. Dans ce nombre, combien y a-t-il de quakers ?

R. Peut-être un tiers.

19) D. Combien d'Allemands ?

R. Peut-être un autre tiers. Toutefois je ne saurais l'assurer.

20) D. Y a-t-il beaucoup de ces Allemands qui aient servi comme soldats en Europe ?

R. Oui : beaucoup ont servi en Europe et en Amérique.

21) D. Sont-ils aussi mécontents du droit du timbre que les Anglais ?

R. Oui, plus encore ; et avec raison, car, en beaucoup de cas, ils payeront double timbre.

22) D. A combien évaluez-vous le nombre des blancs dans l'Amérique du Nord ?

R. A environ trois cent mille, entre seize et soixante ans.

23) D. Quel peut être le montant annuel des importations d'Angleterre en Pensylvanie ?

R. J'ai su que nos marchands évaluent l'importation anglaise à plus de cent mille livres sterling.

24) D. Quel peut être le montant de vos exportations pour l'Angleterre ?

R. Il doit être faible ; car nous produisons peu d'objets dont l'Angleterre ait besoin. Je ne présume pas qu'il excède quarante mille livres.

25) D. Comment alors payez-vous la balance ?

R. La balance est payée par l'exportation de nos produits aux Antilles, et leur vente dans nos îles ou celles de la France, de l'Espagne, du Danemark et de la Hollande, par leur envoi dans les autres colonies du nord de l'Amérique, telle que la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve, la Caroline et la Georgie, par leur exportation en différentes parties de l'Europe, telles que l'Espagne, le Portugal, l'Italie. Sur toutes ces places, nous recevons de l'argent, des lettres de change ou d'autres valeurs, propres à faire des remises sur l'Angleterre, ce qui, joint à tous les profits que l'industrie de nos commerçants et de nos marins tire de ces voyages, et aux frets de leurs bâtiments, vient finalement aboutir en Angleterre, comme à un centre commun, pour y solder la balance et y payer les

produits de fabrication anglaise que notre province consomme ou que notre commerce revend à l'étranger.

26) D. Avez-vous ouï dire que le commerce avec l'Espagne ait été rendu plus difficile ?

R. Oui. J'ai appris qu'il a été fort gêné par quelques règlements nouveaux et par les vaisseaux de guerre et les *cutters* anglais stationnés tout le long de la côte d'Amérique.

27) D. Trouvez-vous juste que l'Amérique profite de la protection de ce pays, et ne paye aucune part de la dépense ?

R. Ce cas n'est point le nôtre. Les colonies ont levé, habillé et payé, pendant la dernière guerre, près de vingt-cinq mille hommes et dépensé plusieurs millions.

28) D. N'avez-vous pas été remboursés par le Parlement !

R. Nous n'avons été remboursés que de la portion qui, suivant vous, excédait notre part contributoire, ou le concours d'argent qu'on pouvait raisonnablement nous demander ; cela n'était qu'une très faible part de nos dépenses. La Pensylvanie en particulier avait déboursé environ cinq cent mille livres, et les remboursements n'excédèrent pas en tout soixante mille livres.

29) D. Vous avez dit que vous payez de lourds impôts en Pensylvanie ; à combien pour cent montent-ils ?

R. L'impôt foncier et mobilier va, tout compté, à dix-huit pences par livre. L'impôt sur les bénéfices du commerce et des professions s'élève, je pense, avec les autres taxes, à une demi-couronne par livre.

30) D. Etes-vous au courant du taux du change en Pensylvanie, et savez-vous s'il a baissé depuis peu ?

R. Il est communément de cent soixante-dix à cent soixante-quinze. J'ai ouï dire qu'il est tombé dernièrement de cent soixante-quinze à cent soixante-deux et demi, baisse qu'il faut, je crois, attribuer à la diminution des demandes de marchandises. Lorsque les dettes envers l'Angleterre seront payées, j'estime que le change sera au pair.

31) D. Ne pensez-vous pas que le peuple d'Amérique se soumettrait à payer le droit du timbre, si ce droit était réduit ?

R. Non, jamais ; à moins qu'il n'y soit contraint par la force des armes.

32) D. Les impôts ne sont-ils pas répartis inégalement en Pensylvanie, afin de charger le commerce d'Angleterre, particulièrement en ce qui concerne la taxe sur les professions et les affaires ?

R. Cet impôt n'est pas proportionnellement plus fort que l'impôt foncier. On veut et l'on suppose qu'il frappe sur un chiffre de bénéfice à peu près égal.

33) D. Comment est composée l'Assemblée ? A quelle classe appartiennent ses membres ? Sont-ce des propriétaires ou des commerçants ?

R. Elle est composée de propriétaires, de marchands et d'artisans.

34) D. Les propriétaires ne sont-ils pas en majorité ?

R. Je pense que oui.

35) D. Ne font-ils pas tout leur possible pour décharger les biens-fonds et rejeter la plus lourde charge sur le commerce ?

R. Je n'ai jamais pensé qu'il en fût ainsi. Je n'ai jamais entendu prêter cette intention aux propriétaires. Et en vérité, une tentative de cette sorte n'aboutirait à rien. Toujours le commerçant ou le marchand s'entend en calcul, et raisonne avec sa plume et son encre. Si des droits trop lourds sont mis sur son commerce, il charge ses marchandises d'un prix additionnel, et les consommateurs, qui sont surtout des propriétaires, finissent toujours par payer la plus grande partie, sinon la totalité des droits.

36) D. Quelles étaient les dispositions de l'Amérique à l'égard de la Grande-Bretagne, avant 1763 ?

R. Des meilleures du monde. On se soumettait volontiers au gouvernement de la couronné, et l'on portait dans toutes les cours obéissance aux actes du Parlement. Quelque nombreuse que fût la population dans les anciennes colonies, leur soumission ne vous coûtait rien en forts, ci-

tadelles, garnisons ou troupes. Vous les gouverniez d'ici, rien qu'au prix d'un peu d'encre, de plume et de papier ; on les conduisait avec un fil. Elles avaient non seulement du respect, mais de l'affection pour la Grande-Bretagne, pour ses lois, ses usages, ses mœurs, et même de la passion pour ses modes, ce qui ajoutait beaucoup de commerce. Les personnes nées en Grande-Bretagne étaient toujours traitées avec une considération particulière; être *un homme de la vieille Angleterre* était de soi-même un titre à quelque respect, et donnait une sorte de rang parmi nous.

37) D. Et quelles sont aujourd'hui les dispositions ?

R. Elles sont bien changées.

38) D. Avant ces derniers temps, avez-vous jamais entendu mettre en question le droit du Parlement à faire des lois pour l'Amérique ?

R. Le droit du Parlement était reconnu valide pour toutes les lois, sauf en ce qui eût touché l'établissement des taxes intérieures. On n'a jamais contesté le droit d'imposer des taxes pour régler le commerce.

39) D. Dans quelle proportion la population a-elle augmenté en Amérique ?

R. Je pense qu'en prenant ensemble toutes les provinces, le terme moyen est que la population double en vingt-cinq ans environ. Mais les demandes de produits anglais augmentent beaucoup plus vite, car la consommation ne se règle pas uniquement sur le nombre d'habitants, elle s'accroît avec les moyens de payer. En 1723, la somme des importations de la Grande-Bretagne en Pensylvanie ne montait guère qu'à quinze mille livres sterling; elle est aujourd'hui de près d'un demi-million.

40) D. De quel œil l'Amérique considérerait-elle le Parlement de la Grande-Bretagne ?

R. Elle considérerait le Parlement comme le boulevard et la garantie de ses libertés et privilèges, et toujours on en parlait avec respect et vénération. Des ministres, amis de l'arbitraire, pensait-on, essayeront peut-être un jour de nous opprimer, mais on se fiait sur le Parlement, qui ferait Justice quand on se plaindrait. Il y en avait un exemple

éclatant qu'on se rappelait avec reconnaissance. Lorsqu'on présenta au Parlement un bill contenant une clause qui donnait aux instructions royales force de loi dans les colonies, la chambre des communes refusa de l'admettre, et la mesure fut rejetée.

41) D. Et n'a-t-on pas encore le même respect pour le Parlement ?

R. Non. Il est grandement diminué.

42) D. A quelle cause cela a-t-il dû ?

R. Au concours de plusieurs causes : aux entraves mises dernièrement sur le commerce, ce qui empêche d'introduire dans les colonies l'or et l'argent de l'étranger, à la prohibition de s'y faire du papier-monnaie pour l'usage intérieur du pays, et ensuite à la demande d'une nouvelle et lourde taxe, le droit de timbre, tandis qu'au même moment on ôte aux colonies le jury, et qu'on refuse de recevoir et d'entendre leurs humbles pétitions.

43) D. Ne croyez-vous pas que l'on se soumette à l'acte du timbre, s'il était modifié, si l'on en supprimait les dispositions fâcheuses, et si l'on réduisait le droit à quelques articles de peu d'importance ?

R. Non. Jamais on ne s'y soumettra.

44) D. Quelle est, d'après vous, la raison pour laquelle la population s'accroît plus rapidement en Amérique qu'en Angleterre ?

R. Parce que l'on s'y marie plus jeune, et plus généralement.

48) D. Pourquoi cela ?

R. Parce que tout jeune ménage, s'il est laborieux, peut aisément obtenir des terres en propriété et y élever une famille.

49) D. Les dernières classes du peuples ne sont-elles pas plus à leur aise en Amérique qu'en Angleterre ?

R. Oui, j'entends les gens sobres et actifs, car ils sont mieux payés pour leur travail.

50) D. Que penseriez-vous d'un nouvel impôt, assis sur le même principe que l'acte du timbre ? Comment les Américains le recevraient-ils ?

R. Juste comme celui-ci : Ils ne le payeraient pas.

51) D. N'avez-vous pas été informé des résolutions par lesquelles cette chambre et la chambre des lords ont affirmé que le Parlement a droit de taxer le peuple d'Amérique ?

R. Oui. J'ai entendu parler de résolutions de ce genre.

52) D. Quelle sera l'opinion des Américains sur ces résolutions ?

R. Ils les regarderont comme inconstitutionnelles et injustes.

53) D. Avant 1763, était-ce l'opinion en Amérique que le Parlement n'avait pas le droit d'y établir des taxes et des impôts ?

R. Je n'ai jamais entendu faire la moindre objection au droit d'établir des taxes pour régler le commerce; mais, quant au droit d'établir des taxes intérieures, on n'a jamais supposé qu'il appartient au Parlement, puisque nous n'y sommes pas représentés.

54) D. Sur quoi vous fondez-vous pour penser que le peuple d'Amérique fasse cette distinction ?

R. Dans toutes les conversations où je me suis trouvé présent, chacun m'a paru convaincu que nous ne pouvions être imposés dans un parlement où nous n'étions pas représentés. Mais le payement des droits mis par acte du Parlement comme règlement de commerce n'a jamais été contesté.

55) D. Pourriez-vous citer quelque acte de vos assemblées ou de vos gouvernements qui ait fait cette distinction ?

R. Je n'en connais point. Je crois qu'on n'a jamais eu l'occasion de faire un tel acte, tant que vous n'avez pas entrepris de nous imposer. C'est cette entreprise qui a été pour nos assemblées l'occasion de déclarer cette distinction qui, je crois, a pour elle toutes les assemblées de notre continent et l'unanimité de tous les membres dans chacune de ces assemblées.

56) D. Qui a donc pu, avant cette époque, donner occasion à des conversations sur ce sujet ?

R. Ce fut une proposition que l'on fit en 1704, et qui, je pense, venait d'ici. On disait que dans le cas d'une guerre que l'on appréhendait alors, les gouverneurs des colonies se réuniraient, ordonneraient des levées de troupes, des constructions de forts, et prendraient toutes les autres mesures nécessaires à la défense générale, qu'ils tireraient sur le trésor d'Angleterre pour l'acquittement des dépenses, qu'ensuite on s'en rembourserait sur les colonies par une taxe générale qui leur serait imposée par *acte du parlement*. Cette nouvelle fit beaucoup causer, l'opinion générale fut que le Parlement ne voudrait ni ne pourrait nous imposer tant que nous n'y serions pas dûment représentés. Une telle mesure ne serait ni juste ni conforme aux principes de la constitution anglaise.

57) D. Ne savez-vous pas qu'un jour, à New-York, on mit en délibération si l'on ne prierait pas le Parlement, d'établir dans cette colonie des impôts, afin de suppléer au déficit occasionné par le refus ou la négligence que l'assemblée avait mis à lever les sommes nécessaires à l'entretien du gouvernement civil ?

R. Je n'ai jamais ouï parler de ce fait.

58) D. On a mis cette demande en délibération à New-York. Imaginez-vous que les colonies puissent supposer que le droit du Parlement à imposer des taxes en Amérique n'ait été que local, et restreint au cas d'un déficit, dans une colonie particulière, par suite du refus de son assemblée de lever les sommes nécessaires ?

R. On ne supposera jamais que l'assemblée se refuse à lever les fonds nécessaires à l'entretien de son propre gouvernement. Une assemblée capable d'un pareil refus manquerait de sens commun, ce que l'on ne peut pas supposer. Je pense qu'il ne s'est jamais passé rien de semblable à New-York, il y a erreur ou méprise. Je sais qu'en vertu d'instructions ministérielles venues d'ici, on a fait quelques tentatives, pour obliger les assemblées à assurer des appointements fixes aux gouverneurs, ce qu'elles ont refusé sagement ; mais je ne pense pas que jamais assemblée, ni de New-York ni d'aucune autre colonie, ait refusé d'entre-

tenir le gouvernement par des allocations convenables et votées annuellement, en faveur des officiers publics.

59) D. Mais si un gouverneur, agissant en vertu d'instructions, convoquait une assemblée pour lever les subsides nécessaires, et que l'assemblée lui refusât, ne pensez-vous pas qu'il serait alors utile à la colonie et nécessaire au gouvernement, que le gouvernement établît l'impôt ?

R. Je ne pense pas que cela fût nécessaire. Si une assemblée pouvait être assez absurde pour refuser les subsides nécessaires à l'entretien du gouvernement colonial, on ne pourrait pas rester longtemps dans une telle situation ; les désordres et la confusion qui s'ensuivraient auraient bientôt mis l'assemblée à la raison.

60) D. S'il en arrivait autrement, ne faudrait-il pas que ce fût la Grande-Bretagne qui eût le droit d'appliquer un remède à ces maux ?

R. Contre un droit dont on n'userait que dans un tel cas, je n'aurais pas d'objections à faire, en supposant qu'on n'en usât que pour le bien du peuple de la colonie.

61) D. Mais qui serait juge du cas, la Grande-Bretagne ou les colonies ?

R. Ceux qui ressentent les effets en sont les meilleurs juges.

62) D. Vous dites que les colonies se sont toujours soumises aux taxes extérieures, et ne s'élèvent contre le droit du Parlement qu'à l'égard des taxes intérieures. Pourriez-vous montrer qu'il y ait une différence entre ces deux impôts pour la colonie sur laquelle on les établirait ?

R. Je crois que la différence est très-grande. Une taxe *extérieure* est un droit mis sur des marchandises importées. Ce droit s'ajoute aux frais de première acquisition et aux autres charges ; quand la marchandise est offerte en vente, il entre dans le prix. Si le peuple ne veut pas de la marchandise à ce prix, il la refuse et n'est pas obligé de payer. Mais une taxe *intérieure* est exigée du peuple, malgré lui, s'il ne l'a pas consentie par ses propres représentants. L'acte du timbre dit que nous ne ferons point de com-

merce, point d'échange, point d'achat ni de donation, que nous ne recouvrerons aucune dette, que nous ne pourrons ni nous marier ni faire nos testaments, à moins de payer telles ou telles sommes; c'est pour extorquer notre argent par force, ou nous ruiner, si nous refusons de payer.

63) D. Mais supposons que la taxe extérieure ou le droit soit mis sur les objets de première nécessité que l'on importe dans votre colonie, ne sera-ce pas en effet la même chose qu'un impôt intérieur ?

R. Je ne connais point un seul article d'importation dans les colonies du nord dont elles ne puissent se passer, ou qu'elles ne puissent fabriquer elles-mêmes.

64) D. Ne pensez-vous pas que le drap d'Angleterre leur est absolument nécessaire ?

R. Non, cela n'est point absolument nécessaire. Avec du travail et une sage économie elles peuvent très bien se fournir elles-mêmes de tout ce qu'il leur faut.

65) D. Ne faudrait-il pas beaucoup de temps pour établir, aux colonies, ce genre de manufactures, et en attendant, n'auraient-elles pas beaucoup à souffrir ?

R. Je crois que non. Les colons ont fait déjà des progrès surprenants. Et je suis persuadé qu'avant d'avoir usé leurs vieux habits, ils en auront de neufs de leur propre fabrique.

65) D. Est-il possible qu'ils trouvent assez de laine dans l'Amérique du Nord ?

R. On a pris des mesures pour avoir de la laine. On s'est entendu pour ne plus manger d'agneau, et l'année dernière on en a tué très-peu. Si l'on persiste cela fera bientôt une prodigieuse différence dans la quantité des laines. D'ailleurs, l'établissement de grandes manufactures telles qu'on en voit ici, dans vos villes de draperies, n'est pas nécessaire, car il ne s'agit pas d'en faire une branche de commerce. En Amérique chacun filera et tissera pour soi-même, dans sa propre maison.

66) D. Dans un ou deux ans, y aura-t-il assez de laine et de fabrication ?

R. Je crois qu'en trois ans cela se fera.

67) D. La rigueur de l'hiver dans les colonies du nord ne nuit-elle pas à la qualité de la laine ?

R. Non ; la laine y est belle et bonne.

68) D. Dans les colonies plus méridionales, dans la Virginie, par exemple, ne savez-vous pas que la laine est grossière et n'est guère qu'une sorte de crin ?

R. Je ne sais point cela ; je ne l'ai jamais ouï dire. Cependant j'ai quelquefois été en Virginie. Je ne puis dire que j'y aie jamais fait particulièrement attention à la laine, mais je présume qu'elle est bonne, quoiqu'il ne soit pas possible de l'affirmer. Au reste, la Virginie et les colonies au sud ont moins besoin de laine. Leurs hivers sont courts et peu rigoureux ; les colons peuvent très bien s'habiller le reste de l'année avec leur lin et leur coton.

69) D. Dans les colonies du nord n'est-on pas obligé de nourrir le bétail à l'étable pendant tout l'hiver ?

R. Dans quelques-unes des colonies les plus septentrionales, on y est obligé pendant une partie de l'hiver.

70) D. En considérant les résolutions du Parlement comme *justes en droit*, pensez-vous que le rappel de l'acte du timbre suffise pour satisfaire les Américains ?

R. Je le pense.

71) D. Sur quoi fondez-vous votre opinion ?

R. Sur ce que l'affirmation du *droit* les occupera très-peu si l'on n'essaye jamais de mettre le droit en pratique. Les colonies se regarderont probablement comme étant dans la même situation que l'Irlande ; elles savent que vous prétendez au même droit sur l'Irlande, mais que vous ne l'exercez jamais. Elles peuvent croire que vous ne l'exercerez pas plus en Amérique qu'en Irlande, à moins de circonstances tout à fait extraordinaires.

(A suivre.)

Paris. — Chronique Théâtrale (Avril)

Théâtre des Champs Elysées. — Ce nouveau théâtre construit dans le quartier aristocratique des Champs Elysées et pourvu des meilleurs aménagements connus, a réuni dans sa salle, pour l'inauguration, un public d'élite composé des plus hautes notabilités parisiennes. Les spectacles d'ouverture ont été les suivants :

Benvenuto Cellini, opéra en 3 actes d'Hector Berlioz qui a enfin trouvé dans cette demeure le succès mérité, avec une interprétation de premier ordre et un orchestre dirigé d'une façon magistrale par N. Félix Weingartner.

Freischutz, opéra romantique en 3 actes de C. M. de Weber interprété par Mmes Rose Féart, Suzanne Vorska, MM. Sens, Paul Blancard, Georges Petit.

Lucia de Lammermoor de Donizetti pour les représentations de la Barrientos. Les autres rôles tenus par MM. Ciacolini, Rimini, Régis, Malatesta & Mlle Avezzo. Chef d'orchestre M. Lorenzo Camilieri.

Le Barbier de Séville de Rossini avec Mmes Barrientos, Maria Avezzo MM. Carpi, Sammarco, Vanni, Marcoux.

Théâtre des Capucines. — *Et Patati Et Patata*, revue en 2 actes de M. Georges Nanteuil.

Pour une tache, comédie en 1 acte de MM. Robert Dieudonné et G. Quillardet.

La Consolation, pièce en 1 acte de M. Jean Gusky. — Bonne soirée avec ce nouveau spectacle.

Comédie des Champs-Elysées. *L'Exilée*, pièce en 4 actes de M. Henry Kistemaekers remplie de faits extraordinaires, de situations romanesques et même d'inventions originales qui ont fait impression sur le public. Comme interprètes citons :

Mmes Marthe Brandès, Juliette Darcourt, Mlle Monna Delza, MM. Dumény, Arquillère, Louis Gauthier.

Théâtre Fémina.— *Eh ! Eh !* Revue en 2 actes de MM. Rip et Bousquet.— Gros succès avec Mlles Edmée Favart, Régine Flory, Pomponnette, Delysia, MM. Signoret, Rouvière, Trévoux, Aimé Simon.

Théâtre Antoine.— *Le Chevalier au Masque*, pièce en 5 actes et 6 tableaux et MM. Paul Armont et Jean Manoussi.

C'est une pièce historique et policière que tout le monde voudra aller voir. La mise en scène est soignée et l'interprétation avec MM. Candé, Escoffier, Mmes Jeanne Fusier, Germaine Dermoiz est des plus intéressantes.

Opéra-Comique.— *Le Pays*, drame en musique en 3 actes et 4 tableaux de M. Charles Le Goffic, musique de M. Guy Ropartz.

Drame sévère dont la partition violente contient cependant certains passages remarquables que le chef d'orchestre M. Ruhlmann a fait valoir d'une façon supérieure.

Odéon.— *La Rue du Sentier*, comédie en 4 actes de MM. Pierre Decourcelle et André Maurel.— Catherine Herbelin, élève du conservatoire, épouse Jean Morisset riche négociant de la rue du Sentier et cela malgré l'opposition de Mme Morisset. L'antipathie qui existe entre la bru et la belle-mère, rendent le ménage malheureux ; sur le point de fauter, Catherine est sauvée par une preuve héroïque de l'amour de son mari. Bonne interprétation avec Mlle Alice Nory, Mme Grumbach MM. Vargat, Gretillat.

Vaudeville.— *Les Honneurs de la Guerre*, comédie en 3 actes de M. Maurice Hennequin. Cette comédie-vaudeville a eu un succès mérité, car elle est fort amusante et remplie d'esprit, avec des situations fort habilement amenées. Elle est bien jouée par MM. Rozemberg, Léraud, Joffre, Flateau, Mlle Arlette Dorgère, Mme Marie Magnier.

Théâtre Français.— *Riquet à la Houppe*, comédie féérique en 4 actes en vers de Théodore de Banville a fait son appari-

tion sur cette scène, plus de 20 ans après la mort du poète et a été fort appréciée du public. Elle est accompagnée sur l'affiche de *Venise*, comédie en 1 acte de MM. R. de Flers et de Caillavet qui avec Mme Marie Leconte dans le principal rôle ont obtenu leur succès habituel.

Gaité Lyrique.—*Panurge*, opera-comique en 3 actes d'après Rabelais de MM. Georges Spitzmuller et Maurice Boukay, musique de Massenet.

Cette partition a été écrite à la veille de sa mort par Massenet ; elle est vive, spirituelle et a obtenu un succès doublé d'un hommage respectueux à la mémoire du maître. Interprétation parfaite avec Mlle Lucy Arbell, Mmes Doria et Muratet, MM. Marcoux, Martinelli, Gilly.

Théâtre Sarah-Bernhardt.—*Le Bossu*, drame en 5 actes et 10 tableaux d'Anicet Bourgeois et Paul Féval. On a revu avec plaisir le fameux Lagardère ainsi que le couple légendaire de Cocardasse et Passepoil.

Bonne interprétation avec Mme M. L. Derval et MM. Joubé, Decœur, Guidé et Deau.

Théâtre Antoine.—*L'Entraîneuse*, pièce en 4 actes de M. Charles Esquier. C'est l'histoire réellement pitoyable d'une femme d'artiste qui s'est dévouée entièrement au succès de son mari ; elle n'en récolte qu'ingratitude et trahison et ce n'est qu'à son agonie que la preuve de son sacrifice éclate citons comme interprète : Mlles Margel et Dermoz, MM. Francken, Candé et Clasis.

—:o:—

La Mode à Paris (Avril)

C'est encore à l'Orient que l'on a emprunté une des nouveautés de ce printemps : les ceintures de tous genres qui font prendre un aspect tout nouveau aux jupes. Ces ceintures sont plutôt des enroulements immenses et bariolés en satin, taffetas, crêpe de chine, soies brochées, qui donnent une allure toute différente à celle des robes de l'an dernier.

Depuis quelque temps certaines qui se disent élégantes, afin de se faire remarquer, ont cherché des combinaisons extravagantes, des assemblages de tons tout à fait disparates. Rien ne vaut encore l'élégance sobre avec des couleurs discrètes, ce qui fait réellement valoir l'élégance et la distinction féminines.

On porte toujours beaucoup de robes drapées, des enveloppements, les manches longues, la jaquette habit, beaucoup de cols médicis et pour le costume tailleur, la jaquette smoking avec gilet de fantaisie.

Les chapeaux sont toujours petits et fuyants, quoique certains modèles demi-grands. Toujours garnis avec de luxueuses aigrettes ou fantaisies autruche ; les fleurs cherchent à faire une timide apparition, mais sans grand succès jusqu'alors.

SI VOUS PARTEZ POUR L'EUROPE

Votre intérêt est de venir nous voir.

POURQUOI? . . .



1o. Parce que toutes les questions embarrassant les voyageurs sont réglées par nous.

2o. Parce que notre longue expérience permet de donner des conseils et renseignements précis.

3o. Parce que les meilleures cabines sont retenues aux conditions les plus avantageuses.

4o. Parce que nous représentons toutes les compagnies de navigation faisant le service entre les ports du Canada, des Etats-Unis, d'Europe, etc.

5o. Parce que les Compagnies ont tout intérêt à satisfaire nos clients.

**HONE & RIVET, AGENCE GENERALE
DE VOYAGE**

9, Boulevard St-Laurent, Montreal.

Entre les rues St-Jacques et Notre-Dame.

TEL. MAIN 2605-4097 31 rue Buade, vis-à-vis la Basilique, Québec.

Index des Attractions Parisiennes

LES THEATRES.

- Opéra.**—Place de l'Opéra.
Comédie Française.—Place du Théâtre Français.
Opéra Comique.—Rues Favart et Marivaux.
Odéon.—Place de l'Odéon.
Gaité Lyrique.—Square des Arts et Métiers.
Comédie Marigny.—Champs Elysées.
Porte St-Martin.—Boulevard St-Martin.
Renaissance.—Boulevard St-Martin.
Variétés.—Boulevard Montmartre.
Vaudeville.—Boulevard des Capucines.
Sarah-Bernhardt.—Place du Châtelet.
Trianon Lyrique.—Boulevard Rochechouart.
Théâtre Antoine.—Boulevard de Strasbourg.
Gymnase.—Boulevard Bonne, Nouvelle.
Théâtre Réjane.—Rue Blanche.
Palais-Royal.—Rue Montpensier.
Ambigu.—Boulevard St-Martin.
Grand Guignol.—Rue Chaptal.
Comédie Royale.—Rue Caumartin.
Athénée.—Rue Boudreau.
Châtelet.—Place du Châtelet.
Bouffes Parisiens.—Rue Monsigny.
Théâtre Apollo.—Rue de Clichy.
Folies Dramatiques.—Rue de Bondy.
Théâtre du Château d'Eau.—Rue du Château d'Eau.
Théâtre Impérial.—Avenue des Ch. Elysées.

Nouveau Théâtre.—Rue Fontaine.

Théâtre des Capucines.—Boulevard des Capucines.

Théâtre Cluny.—Boulevard St-Germain.

Théâtre Déjazet.—Boulevard du Temple.

Théâtre Femina.—Avenue des Ch. Elysées.

MUSIC HALLS ET CONCERTS.

Boite à Fursy.—Rue Pigalle.

Folies Bergères.—Rue Richer.

La Cigale.—Boulevard Rochechouart.

Olympia.—Boulevard des Capucines.

La Scala.—Boulevard de Strasbourg.

CIRQUES.

Nouveau Cirque.—Rue St-Honoré.

Pour répondre au désir d'un certain nombre d'abonnés, nous établissons une **EDITION DE LUXE** sur beau papier sur-glacé.

Hors la force et la qualité du papier, il n'y aura aucune différence entre l'édition de luxe et l'édition ordinaire. Cette dernière garde toute sa valeur.

Le prix de cette édition de luxe est fixé à \$3.00 ou 15 frs.

— AVIS —

Nous annonçons, dans le dernier numéro de la "Revue", le catalogue des "**Grands Magasins du Louvre**", de Paris. Quelques-uns de nos abonnés ont cru que nous avions ces catalogues en mains, pour distribution, et nous en ont fait la demande. D'après entente, nous ne faisons que transmettre ces demandes à Paris.

Si nos amis préféraient s'adresser directement à Paris, voici l'adresse: **MM. les Directeurs, Grands Magasins du Louvre, Paris, France.** Toutefois, nous leur conseillons de se réclamer de la "Revue Franco-Américaine."

A cet effet nous publions, la liste des Catalogues: fascicules, catalogues spéciaux et planches de cette importante maison, la plus importante du monde entier. Ainsi l'on aura qu'à spécifier et l'on sera servi à souhait.

Grands Magasins du Louvre

PARIS

Indépendamment des Catalogues des saisons, qui sont adressés à toute la clientèle, les **Grands Magasins du Louvre** envoient franco sur demande les fascicules et planches suivants:

CATALOGUES

- FASCICULE No 1 Toiles. Linge de table. Blanc de coton. Mouchoirs
Trousseaux. Layettes. Lingerie. Corsets.
- FASCICULE No 2 Mercerie. Fournitures pour modes. Machines à cou-
dre. Ouvrages de Dames.
- FASCICULE No 3 Ameublements. Tapisserie. Ebénisterie. Sièges. Gla-
ces. Vitraux. Billards. Pianos. Meubles en pitchpin.
Petits meubles de fantaisie. Meubles pour cuisines.
- FASCICULE No 4 Literie. Couvertures. Edredons. Couvre-lits. Couvre-
pieds. Garnitures de foyer. Toilettes. Chaises et
fauteuils cannés et pailés.
- FASCICULE No 5 Rideaux blancs. Stores. Brise-bise. Couvre-Lits.
- FASCICULE No 6 Ustensiles de ménage. Articles de cave, de cuisine, de
jardinage. Hydrothérapie. Cages. Vannerie. Brosse-
rie de ménage.
- FASCICULE No 7 Photographie. Peinture. Gravures et tableaux. Enca-
drements. Instruments de musique. Phonographes
et Gramophones et accessoires.
- FASCICULE No 8 Sellerie. Harnachement. Voitures. Articles d'écurie.
- FASCICULE No 9 Bonneterie pour dames, hommes et enfants. Chemi-
ses pour hommes et garçonnets. Bretelles. de blanc
Rideaux confectionnés. Panneaux. Tapis de table.
Ornements. Embrasses. Meubles en bois blanc à
peindre et à pyrograver.
- CATALOGUE SPÉCIAL Porcelaine. Cristaux. Garnitures de Toilettes Orfè-
vrie. Coutellerie.

CATALOGUE
SPECIAL

Sport. Bicyclettes et accessoires. Voitures et charrettes pour enfants. Voitures pour malades. Jeux de plein air. Jouets et jeux. Tentes. Parasols. Campements.

Eclairage. Electricité. Lustres. Flambeaux. Abajour.

Maroquinerie. Cadres et albums. Marpueterie. Articles de fumeurs. Sacs. Ceintures de dames. Jarretelles. Papeterie. Librairie. Objets de piété. Eventails. Optique.

Bijouterie. Or. Argent. Deuil. Montres et chaines. Parfumerie. Brosserie. Accessoires de toilette.

Vêtements pour hommes et jeunes gens. Articles pour hommes.

Vêtements et articles pour ecclésiastiques. Ornaments d'église.

Fourrures. Manchons, Boas. Etoles. Chancelières. Parapluies. Ombrelles. Cannes. En-cas. Rubans. Chapeaux non garnis. Fleurs et plumes. Ceintures. Fichus. Écharpes haute nouveauté. Boas de plumes. Cravaies et fantaisies pour dames.

Vêtements et Articles de 1ère Communion. Objets religieux.

Vêtements et Articles de Deuil.

Articles de voyage. Automobile. Escrime.

Articles de pêche.

Armes et munitions. Vêtements et accessoires pour la chasse.

Articles pour Œuvres de Bienfaisance.

Caves et Comestibles du Terminus Hotel.

Meubles de jardin en osier, en fer et bois.

Gants, de peau, de tissus.

Modes. Chapeaux pour dames et enfants.

Chaussures, dames, hommes et enfants.

Corsets et Ceintures.

Layette. Vêtements pour bébés.

Hygiène. Orthopédie, Pansement.

Afin octobre et à fin mars est édité l'Album spécial des dernières nouveautés parues en Modes, Costumes, Manteaux, Confections pour dames, Jupons, Vêtements d'enfants, Lingerie et Fichus.

PLANCHES

Argenterie. Articles de bains de mer, de la Chine et du Japon, terres cuites. Broderies blanches Broderies Madère. Bronzes d'art et Garnitures de cheminée. Chapeaux pour hommes. Cravates. Confections pour dames. Costumes pour dames. Couronnes mortuaires. Dentelles blanches. Dentelles Chantilly guipure, et laizes noires. Dentelles de fil. Dentelles plissées par pièces. Dentelles de laine et Mantilles. Dentelles Ruches et Bayeuses. Dentelles tulle perlé et Robes dentelle. Dentelles crêpe brodé et Voilettes. Embrasses et accessoires. Fleurs d'appartement. Fournitures pour modes. Glaces d'appartement. Jupes et Jupons. Lingerie fantaisie et deuil. Manteaux de voyage. Meubles en pitchpin. Meubles de cuisine et de bureau. Orfèvrerie. Passementerie, Broderies et Agréments. Passementerie, Garnitures et Boutons. Passementerie, Tresses et Gallons. Peignoirs Robes d'intérieur. Petits meubles fantaisie. Toilettes de mariées Tricot et Fichus de laine. Trousseaux. Vêtements pour automobile et voyage. Vêtements pour fillettes. Vêtements pour garçonnets. Vannerie.

CARTES PROFESSIONNELLES

AD. ARCHAMBAULT

EUG. L. JALBERT

ARCHAMBAULT & JALBERT

Avocats et Notaires

pour les Etats de Rhode-Island et Massachusetts, et Commissaires pour la légalisation des Actes pour le Canada.

Chambre 10, Longley Building, WOONSOCKET, R. I.

Tel. 233-R

LAURENT MOISAN

MANUFACTURIER DE

MARBRE ARTIFICIEL

946-950 Rue St-Valier, Québec.

Manteaux de Cheminées, Comptoirs, Colonne, Colonnets, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion, Piédestaux, Monuments pour Cimetière, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans.

Les Dessins, Modèles, Modelage et Sculpture sur Bois et Coulage en Plâtre recevront une attention toute spéciale. EXECUTION PROMPTE A DES PRIX TRÈS BAS

Une visite est respectueusement sollicitée. TEL. 3251

Bell, Est 2390

Marchands 358

J.O. LABRECQUE & Cie

AGENTS POUR LE

CHARBON

DIAMANT

NOIR . .

141 Rue Wolfe

MONTREAL

Fonderie de Cloches BIRON

ARMAND BLANCHET

Ingénieur des Arts et Manufactures

237, rue St-Martin, Paris.

Pour éviter les intermédiaires, qui prennent 25% de commission, au moins, pourquoi ne pas transiger directement avec la Fonderie pour vos Cloches Monumentales, Cloches pour Eglises, Chapelles, Beffrois, etc.

Réclamez-vous de la **Revue Franco-Américaine**, et vous vous en trouverez bien.

LE PACIFIQUE CANADIEN LA ROUTE POPULAIRE

ENTRE

Montréal et Québec,
Montréal et Ottawa,
Montréal, Joliette et St-Gabriel.
Montréal, Ste-Agathe, Nominique
et les Les Laurentides,
Montréal et les Chutes Shawini-
gan,
Montréal et Ste-Anne de Beau-
ppé,
Montréal et le Cap de la Magde-
leine,
Montréal, Bala et le Muskoka,

Empress of Britain

Montréal, St-Jean, N.-B., et les
Provinces Maritimes,
Montréal, Manchester, Nashua,
Lowell, Boston et la Nouvelle-
Angleterre,
Montréal, Toronto, Détroit et Chi-
cago,
Montréal, Sault Ste-Marie, St-
Paul, Duluth, Minneapolis,
Montréal, Fort William, Winnipeg,
Vancouver, le Kootenay et la
Côte du Pacifique.

Empress of Ireland

LES PAQUEBOTS

“EMPRESS”

sont les plus modernes et les plus rapides faisant le service entre
les ports Canadiens et Liverpool.

W. G. ANNABLE,

Agent Général du Trafic-Voyageur
pour les Paquebots.
MONTREAL.

EMILE J. HEBERT.

Agent Général Dépt. des Voyageurs
pour le Chemin de Fer.
MONTREAL.

ABONNEZ - VOUS
AU JOURNAL

Fondé en 1895

Le Passe-Temps

Dans chaque numéro on trouve :

SEPT OU HUIT CHANSONS
DEUX OU TROIS MORCEAUX DE PIANO
Aussi : MUSIQUE DE VIOLON, Etc.

Abonnement : Un an, Canada, \$1.50 ; Etats-Unis, \$2.00

Un numéro : 5 cts — En vente partout

Adresse : 16, rue Craig Est Montréal

Demandez notre Catalogue de Primes

RESEAU DE CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS

QUITTANT LA GARE BONAVENTURE JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

- a 7.16 A.M.—Pour Richmond et gares intermédiaires.
b 7.26 A.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
a 8.00 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Valleyfield Glen Robertson, Ottawa et gares intermédiaires.
a 8.01 A.M.—Pour Richmond, Sherbrooke, Portland; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec).
c 8.05 A.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon et Fort Covington.
a 8.31 A.M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via C. V.
c 8.32 A.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham, Granby et Waterloo.
a 8.45 A.M.—Pour St-Jean, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via D. & H.
b 8.51 A.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham Granby et Waterloo.
a 9.00 A.M.—Pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, Détroit et Chicago.
b 9.10 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Alexandria et Ottawa.
c 9.10 A.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Vaudreuil, Coteau Jct., Valleyfield et gares intermédiaires.
a 9.40 A.M.—Pour Vaudreuil, Cornwall, Preseott, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto et gares intermédiaires.
d 1.30 P.M.—Pour Cornwall et gares intermédiaires.
b 1.35 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, St-Albans, Burlington, White River Jct. via C. V.
d 1.45 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.
d 1.47 P.M.—Pour Laprairie, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et gares intermédiaires.
b 3.00 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via D. & H.
b 4.00 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Valleyfield, Alexandria, Ottawa, et gares intermédiaires.
b 4.15 P.M.—Pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.
b 4.16 P.M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.
b 4.40 P.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
b 4.50 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, Rouses Point et gares intermédiaires.
b 4.55 P.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.
b 5.15 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Vaudreuil, Coteau Jct., Valleyfield et gares intermédiaires.
e 5.20 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.
b 5.30 P.M.—Pour St-Jean, Iberville et St-Albans via C. V.
b 6.25 P.M.—Pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.
a 7.25 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via D. & H.
a 7.30 P.M.—Pour Cornwall, Brockville, Kingston, Belleville et Toronto et gares intermédiaires.
a 8.05 P.M.—Pour Ste-Anne de Bellevue, Coteau Jct., Alexandria, Ottawa, et gares intermédiaires.
a 8.10 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via D. & H.
a 8.15 P.M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.
a 8.30 P.M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York, via C. V.
a 10.30 P.M.—Pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, London, Detroit et Chicago.

a : Tous les jours. b : Tous les jours, dimanche excepté.
c : Dimanche seulement. d : Samedi seulement.
e : Tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

Pour billets, taux, mappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information s'adresser au bureau de la compagnie, No. 122, rue St-Jacques, Tél. Main 6905, à l'Hotel Windsor ou à la gare Bonaventure, Tel. Main 4779.

LE DEVOIR

Grand Journal quotidien du soir

DIRECTEUR : - - HENRI BOURASSA

L. P. DESLONGCHAMPS, GERANT

L'édition hebdomadaire donne les principaux articles parus pendant la semaine, les principales nouvelles et tout ce qui intéresse les cultivateurs ; les prix du marché, etc.

"Le DEVOIR"
71a, St-Jacques
MONTREAL

Le DEVOIR est le plus sincère, le plus franc interprète des sentiments canadiens-français ;

Le DEVOIR n'a aucune attache politique ou financière ;

Le DEVOIR est le seul journal canadien-français qui publie des articles signés d'hommes politiques en vue ;

Le DEVOIR ne publie que des romans d'une scrupuleuse honnêteté ;

Le DEVOIR parle de tout ce qui intéresse les cultivateurs..

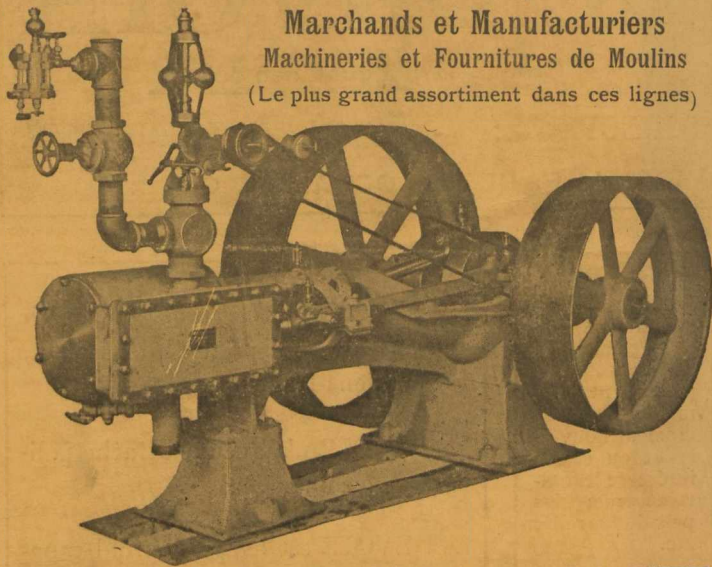
Abonnez-vous au "Devoir"

Édition quotidienne, \$3.00 par année pour
le Canada et les Etats-Unis :: :: :: ::

Édition hebdomadaire, \$1.00 pour le Canada,
\$1.50 pour les Etats-Unis :: :: :: ::

LA CIE CHS. A. PAQUET, Limitée

Marchands et Manufacturiers
Machineries et Fournitures de Moulins
(Le plus grand assortiment dans ces lignes)



Coin des rues DALHOUSIE et ST-JACQUES - Basse Ville, QUEBEC

Système de Chemin de Fer du Grand Tronc

Le fameux Chemin de Fer
Canadien à double voie



La principale artère de communication entre l'Est et l'Ouest

Le système de Chemin de Fer du Grand Tronc atteint, par ses voies propres et ses voies de correspondance, les grands centres du Canada et des Etats-Unis. **A part cela, c'est la grande voie pittoresque du Canada.**

Les villes historiques de Montréal et de Québec, avec leurs nombreux souvenirs du passé tout autant que leur attrait et leur prospérité de l'heure présente, sont toujours intéressantes.

Aménagement parfait.

Wagons vestibules.

L'excellence du service de ses wagons-restaurants a valu au système du Grand Tronc une réputation qui s'étend à tout le continent.

Ecrivez et demandez une copie de "Trains 3 et 4," une publication décrivant la route entre Chicago, Portland et Québec. On recevra aussi, sur demande, un magnifique pamphlet sur Montréal, Québec et Ottawa.

W. E. DAVIS,

G. T. BELL,

Gérant du trafic des passagers
MONTREAL

Assistant gérant du trafic des passagers,
MONTREAL